



COMMISSION

Education, communication et affaires culturelles

| Le système dual dans la formation professionnelle suisse

M. Didier BERBERAT,
Conseiller aux Etats (Suisse)

OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) | 6 - 7 MAI 2013

Table des matières

Caractéristiques principales du système de formation duale en Suisse et objectifs du rapport.....	3
1 Bref historique de la formation professionnelle suisse	5
2 Système de formation professionnelle suisse	6
2.1 La formation professionnelle initiale	6
2.2 La formation professionnelle supérieure	8
3 Les tâches des trois partenaires	9
3.1 Confédération	9
3.2 Cantons	9
3.3 Organisations du monde du travail.....	10
4 Lieux de formation dans la formation professionnelle initiale	11
4.1 Entreprise	11
4.2 École professionnelle	11
4.3 Cours interentreprises	11
5 Statistiques de la formation professionnelle suisse	12
5.1 Personnes en formation	12
5.2 Formation professionnelle supérieure.....	12
6 Financement de la formation professionnelle.....	13
6.1 Pouvoirs publics	13
6.2 Organisations du monde du travail.....	14
6.3 Fonds en faveur de la formation professionnelle propres à chaque branche.....	14
7 Points forts et défis du système suisse	16
7.1 Points forts.....	16
7.2 Défis.....	17
8 Expériences à l'étranger	19
8.1 Projet pilote de coopération en matière de formation professionnelle entre la Suisse et l'Inde	19
8.2 Projet de formation professionnelle au Gabon soutenu par le Centre pour le développement et la coopération CDC de la Haute école spécialisée bernoise (HESB).....	20
8.3 Programme d'appui à la formation professionnelle au Burkina Faso soutenu par la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC)	21
9 Internationalisation de la formation professionnelle suisse	22
9.1 Considérations générales sous l'angle d'une approche basée sur la coopération au développement	22
9.2 Défis de l'internationalisation de la formation professionnelle	23

Caractéristiques principales du système de formation duale en suisse et objectifs du rapport

Le système dual de formation professionnelle qui prévaut en Suisse permet aux jeunes finissant leur scolarité obligatoire de prendre pied dans le monde du travail et assure la relève en formant des professionnels et des cadres dirigeants qualifiés. Il est orienté vers le marché du travail et intégré au système éducatif.

Le système de formation duale s'est développé en Suisse sur une longue période et a un ancrage important dans le système éducatif et social. Il se démarque par le fait que qu'une partie importante de la formation se déroule au sein des entreprises et que la partie théorique de la formation est axée sur les connaissances générales et les connaissances techniques liées au métier envisagé. Ainsi, l'expérience pratique du métier est pour une grande part transmise dans le cadre d'une situation réelle de travail ; les personnes en formation n'acquièrent pas uniquement des compétences techniques, mais sont également confrontés à des situations professionnelles spécifiques. Le système de formation dit « dual » tire donc son nom de la dualité des lieux dans lesquels la formation est dispensée.

De même que l'un des critères déterminants de la formation duale est la pluralité des lieux de formation, il convient de relever l'interaction étroite entre les divers acteurs qu'implique ce système, en particulier le rôle central joué par le secteur privé. Ce dernier constitue en effet une pièce maîtresse tant dans la définition du contenu de la formation et des qualifications requises en vue de l'option d'un certificat attestant de la fin de l'apprentissage qu'en matière de formation au sein même de l'entreprise.

La coordination des entreprises privées en matière de formation professionnelle est assumée par les associations professionnelles qui représentent l'ensemble d'un secteur corporatif. De la sorte, plutôt que de répondre aux besoins spécifiques d'une entreprise précise, le contenu de la formation dispensée est adapté aux besoins de l'ensemble des entreprises constituant un corps de métier. Ce système assure ainsi la comparabilité des niveaux de connaissances parmi les titulaires de diplômes. Il s'agit là de l'un des éléments expliquant le taux relativement faible de chômage des jeunes que connaît la Suisse en comparaison internationale, le système de formation duale garantissant une bonne employabilité des personnes formées.

Dans le système fédéral suisse, les compétences en matière de formation professionnelle sont réparties de la manière suivante : l'organisation et le financement de l'enseignement scolaire est, selon un schéma décentralisé, assumé par les cantons (Etats fédérés), la Confédération (Etat fédéral) assurant quant à elle la reconnaissance de la formation et des diplômes, le respect des critères de qualité ainsi que la comparabilité des diplômes dispensés avec les qualifications requises à l'étranger.

En Suisse, la formation duale constitue la formation professionnelle initiale la plus prisée. Mettant à disposition près de 250 formations différentes, elle bénéficie d'une forte proximité avec le marché du travail, fait partie intégrante du système éducatif national et offre des perspectives de carrière intéressantes en permettant un accès à la formation professionnelle supérieure.

Ce rapport poursuit l'objectif de présenter de manière plus détaillée les modalités de fonctionnement (chapitres 1 à 5) et de financement (chapitre 6) de ce système en Suisse, ses points forts mais également les défis qu'il soulève (chapitre 7). La Suisse conduit par ailleurs, en partenariat avec les autorités et autres institutions de pays intéressés par ce système, divers projets visant à renforcer la formation professionnelle dans ces derniers. A ce titre, le rapport cite de manière non exhaustive certains cas, à l'instar de l'Inde, du Gabon et du Burkina Faso (chapitre 8). L'« internationalisation » de certains éléments de la formation professionnelle suisse, si elle présente des avantages tant pour la Suisse que pour les pays destinataires, ne va cependant pas sans soulever des questions ; ainsi, qu'en est-il des réalités sociales, économiques et politiques ainsi que des besoins précis dans les pays cibles de la coopération suisse en matière de formation professionnelle? Pour apporter une aide

efficace, la reprise de certains éléments d'un système intrinsèquement lié au développement du secteur socio-professionnel suisse se doit d'intégrer dans la réflexion les composantes formant la base d'autres sociétés (chapitre 9). Ce transfert doit également reposer sur des attentes claires des pays intéressés, afin de répondre au mieux à leurs besoins spécifiques. C'est dans ce sens que les sections représentant le Burkina Faso, le Gabon et le Tchad lors de la réunion de la Commission Education, communication et affaires culturelles de l'APF qui s'est tenue à Ouagadougou du 6 au 7 mai ont été sollicitées par le l'auteur du présent rapport dans l'objectif de :

- partager leur impression générale du rapport ;
- déterminer l'existence d'éventuelles variantes d'un tel système dans leur pays ;
- de suggérer des améliorations ou changements possibles afin de rendre un tel système plus adapté à leur situation propre.

Enfin, il convient de remercier la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC), le Secrétariat d'Etat suisse à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ainsi que la secrétaire administrative de la section suisse de l'APF, Mme Céline Nerny, qui ont collaboré, d'une manière déterminante, à la rédaction de ce rapport.

1 **Bref historique de la formation professionnelle suisse**

La formation professionnelle suisse trouve son origine dans le système des corporations, lesquelles assuraient l'éducation et la formation en transmettant à leurs nouveaux jeunes employés le savoir des maîtres artisans spécialisés.

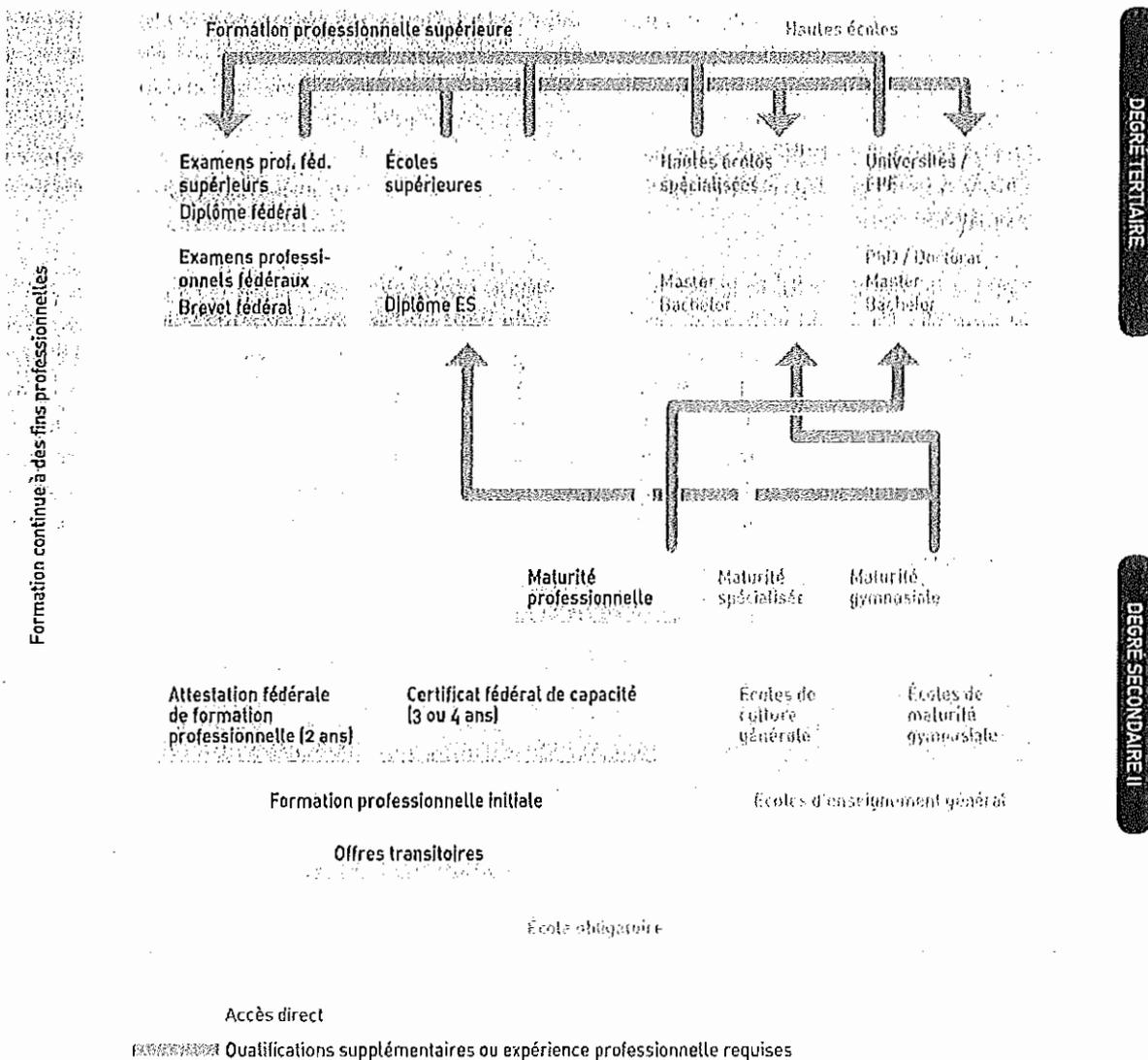
Parmi les premières écoles professionnelles à combiner théorie et pratique, l'on compte les écoles d'horlogerie de Genève fondée en 1924, et de commerce à Berne fondée en 1928. Ces écoles sont le fruit d'activités commerciales et d'initiatives privées. De grandes entreprises industrielles ont également joué un rôle pionnier. En 1870, afin d'assurer sa relève en personnel qualifié, l'entreprise suisse Sulzer crée sa propre école professionnelle qui inspirera par la suite le système dual de la formation professionnelle suisse. A cette époque, l'école Sulzer forme les ferronniers et les fondeurs sur deux fronts : les principes théoriques sont enseignés dans une salle de classe, et sont ensuite appliqués durant un « apprentissage » effectué dans l'entreprise. D'autres entreprises suivent cet exemple, et en 1933 la première Loi fédérale sur la formation professionnelle entre en vigueur. Ce modèle combinant théorie et pratique est adopté pour les programmes de formation professionnelle du degré secondaire II¹. Grâce à cette approche, les entreprises privées et les écoles professionnelles commencent à collaborer étroitement.

En 2004, une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle entre en vigueur au plan national. Cette nouvelle loi sur la formation professionnelle tient compte de l'évolution du monde professionnel et du travail afin de répondre aux nouvelles exigences. La capacité d'exercer une activité professionnelle et la qualification pour le marché du travail sont prioritaires. Pour la première fois, la totalité des métiers du domaine non universitaire dépendent du même système, ce qui permet de les comparer. La loi sur la formation professionnelle intègre également les métiers de l'agriculture et de la sylviculture régis jusqu'alors par d'autres bases légales fédérales. De même, les domaines de la santé, du social et des arts, jusqu'alors réglementés par les cantons, relèvent dorénavant de la compétence de la Confédération.

¹ Le degré secondaire II correspond en Suisse à la période d'étude qui intervient après la scolarité obligatoire. Deux voies générales d'études sont possibles dans le degré secondaire II : la formation professionnelle initiale et les écoles d'enseignement général, dont les écoles de maturité conduisant à l'obtention d'un baccalauréat. Pour plus de précisions, voir le chapitre 2 du présent rapport.

2 Système de formation professionnelle suisse

Dans le système éducatif suisse, la formation professionnelle s'inscrit au degré secondaire II ainsi qu'au degré tertiaire (voir schéma ci-dessous). Elle repose sur des formations et des procédures de qualification nationales clairement définies et se caractérise par une perméabilité élevée : il est en effet possible de suivre ultérieurement des offres de formation plus exigeantes ou de changer d'activité durant sa vie professionnelle grâce à la prise en compte des acquis. La formation professionnelle présente une large palette de formations et une offre de formation continue diversifiée à tous les niveaux. Les offres prennent en considération les capacités différentes des personnes en formation et les besoins spécifiques de chaque classe d'âge.



2.1 La formation professionnelle initiale

S'inscrivant dans le cadre du degré secondaire II, la formation professionnelle initiale permet d'acquérir des qualifications professionnelles certifiées et jette les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. L'obtention de trois types de diplômes est envisageable.

Formation professionnelle initiale de 3 ou 4 ans avec « certificat fédéral de capacité » (CFC) proposant les débouchés suivants :

- Acquisition des qualifications requises en vue de l'exercice d'une profession spécifique ;

- Accès à la formation professionnelle supérieure.

Formation professionnelle initiale de 2 ans avec « attestation fédérale de formation professionnelle » (AFP) proposant les débouchés suivants :

- Formation adaptée aux besoins des jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques ;
- Diplôme professionnel fédéral reconnu ;
- Accès à une formation professionnelle initiale sur 3 ou 4 ans avec certificat fédéral de capacité (CFC).

« Maturité professionnelle fédérale » proposant les débouchés suivants :

- Complément de la formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (CFC) par une formation générale approfondie ;
- Accès aux hautes écoles spécialisées sans avoir à passer d'examen d'admission ;
- Avec l'examen complémentaire « Passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires », intégration à une université ou une école polytechnique fédérale (EPF).

2.2 La formation professionnelle supérieure

Au degré tertiaire, la formation professionnelle supérieure allie des capacités pratiques solides à des connaissances théoriques approfondies et répond aux besoins du marché du travail. Elle prépare des professionnels à l'exercice des fonctions de cadres ou de spécialistes. Les filières suivantes débouchent sur trois diplômes différents, sanctionnant diverses capacités.

Examen professionnel fédéral en vue de l'obtention d'un « Brevet fédéral » :

- Acquisition d'une première spécialisation et approfondissement des connaissances après la formation professionnelle initiale ;
- En général, condition d'admission à l'examen professionnel supérieur.

Examen professionnel fédéral supérieur en vue de l'obtention d'un « Diplôme fédéral » :

- Acquisition de la qualification d'expert dans leur domaine ou obtention d'un poste de direction au sein d'une entreprise.

Filières de formation des écoles supérieures en vue de l'obtention d'un « Diplôme ES » (école supérieure) :

- Destinées aux professionnels possédant un certificat fédéral de capacité ou une qualification équivalente ;
- Acquisition de compétences dans le domaine des responsabilités au niveau technique et en matière de conduite ;
- Orientation plus généraliste et plus large que les examens fédéraux ;
- Diplôme reconnu au niveau fédéral.

3 Les tâches des trois partenaires

La formation professionnelle est une tâche qui relève de la Confédération (Etat fédéral), des cantons (Etats fédérés) et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts en vue de proposer une formation professionnelle de qualité et d'étoffer l'offre en places d'apprentissage et en formation supérieure. Ils se répartissent les compétences de manière claire.

3.1 Confédération

→ Compétences en matière de pilotage et développement stratégiques

- Assurance de la qualité et développement continu de l'ensemble du système ;
- Comparabilité et transparence des offres dans toute la Suisse ;
- Ediction de plus de 250 ordonnances sur la formation professionnelle initiale ;
- Reconnaissance de près de 400 règlements d'examen et de 40 plans d'études cadres de la formation professionnelle supérieure ;
- Reconnaissance de filières de formation destinées aux responsables de la formation professionnelle et aux conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ;
- Reconnaissance de diplômes étrangers ;
- Prise en charge d'un quart des dépenses publiques ;
- Promotion de l'innovation et soutien de prestations particulières d'intérêt public.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

- Compétent pour la réglementation et le cofinancement de la formation professionnelle.

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)

- Assure la formation des responsables de la formation professionnelle, notamment des formateurs ;
- Développe la recherche dans ce domaine et exécute des mandats pour des tiers ;
- Dispose d'un siège dans chacune des régions linguistiques de Suisse.

3.2 Cantons

→ Compétences en matière de mise en œuvre et de surveillance

- Application de la loi fédérale sur la formation professionnelle ;
- Surveillance des contrats de travail, des écoles professionnelles et des écoles supérieures ;
- Services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ;
- Mise à disposition des offres pour la préparation à la formation professionnelle initiale ;
- Remise des autorisations de former aux entreprises ;
- Marketing des places d'apprentissage ;
- Formation des formateurs dans les entreprises.

26 offices cantonaux de la formation professionnelle

- Organes d'exécution de la formation professionnelle sur le plan cantonal ;
- Coordination de leurs activités au sein de la Conférence suisse des offices cantonaux de formation professionnelle (CSFP), l'une des conférences spécialisées de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)².

² Réunissant les directeurs des instances administratives cantonales responsables de la formation professionnelle, la CSFP a pour but de coordonner les activités administratives des cantons dans le domaine de la formation professionnelle. La CDIP joue pour sa part un rôle de coordination politique et stratégique dans les domaines de l'éducation (y. c. la formation professionnelle) ; elle réunit les membres des gouvernements cantonaux responsables, entre autre, du portefeuille éducation et formation.

Services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

- Informations et conseils aux jeunes et aux adultes.

Écoles professionnelles

- Enseignement scolaire pour la formation professionnelle initiale duale ;
- Formation en école à temps complet ;
- Enseignement menant à la maturité professionnelle.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

En Suisse, l'école et l'éducation sont essentiellement du ressort des cantons. La collaboration à l'échelle nationale dans le cadre de la CDIP complète et renforce la souveraineté des cantons en matière scolaire.

3.3 Organisations du monde du travail

→ Compétences en matière de contenus de la formation et de lieux de formation

- Définition des contenus de la formation professionnelle initiale et des filières de formation dans les écoles supérieures ;
- Définition des procédures de qualification nationales de la formation professionnelle initiale, des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs ;
- Mise à disposition de places de formation ;
- Transmission de qualifications professionnelles dans la formation professionnelle supérieure ;
- Développement de nouvelles offres de formation ;
- Organisation de cours interentreprises ;
- Gestion des fonds en faveur de la formation professionnelle.

Associations professionnelles / organisations sectorielles

- Contenus de la formation et procédures de qualification nationales ;
- Organisation de la formation professionnelle initiale ;
- Préparation des offres dans le domaine de la formation professionnelle supérieure.

Partenaires sociaux, autres organisations et prestataires de la formation professionnelle compétents dans ce domaine

- Participent, de concert avec les associations professionnelles, au développement continu de la formation professionnelle.

Entreprises

- Aménagent, dans la mesure de leurs possibilités, les places de formation pour la partie pratique de la formation professionnelle ;
- Assurent la relève ;
- Participation volontaire à la formation professionnelle.

4 Lieux de formation dans la formation professionnelle initiale

L'image de marque et les points forts de la formation professionnelle sont directement liés à son orientation vers le monde du travail. Cet état de fait se reflète dans les lieux de formations eux-mêmes.

4.1 Entreprise

La formation professionnelle initiale duale se déroule en entreprise ; les personnes en formation y acquièrent les compétences, les connaissances et les aptitudes professionnelles pratiques et sont dans le même temps intégrées de manière active dans le processus de production de l'entreprise. Il existe par ailleurs des réseaux d'entreprises formatrices. Dans ce cas de figure, plusieurs entreprises mettent en commun leurs forces afin de pouvoir offrir ensemble une ou plusieurs places de formation.

Actuellement, 42% des entreprises suisses ayant les capacités de former des jeunes dans le cadre d'un apprentissage le font. Il convient de relever le fait que ce pourcentage se base sur l'ensemble des entreprises de plus de trois employés et ayant les capacités de former. En effet, dans les petites entreprises principalement, un degré de spécialisation élevé ou le manque de personnes capables de former des jeunes peuvent rendre plus difficile la mise à disposition de places de formation.

4.2 École professionnelle

Elle dispense la partie scolaire de la formation professionnelle ; celle-ci comprend l'enseignement des connaissances professionnelles et l'enseignement de la culture générale. Elle encourage l'acquisition de compétences sociales, méthodologiques et professionnelles par la transmission des bases théoriques nécessaires à l'exercice de la profession et par l'enseignement de la culture générale. Elle accueille les personnes en formation un à deux jours par semaine. Les écoles professionnelles dispensent également l'enseignement menant à la maturité professionnelle dans des filières de formation reconnues.

4.3 Cours interentreprises

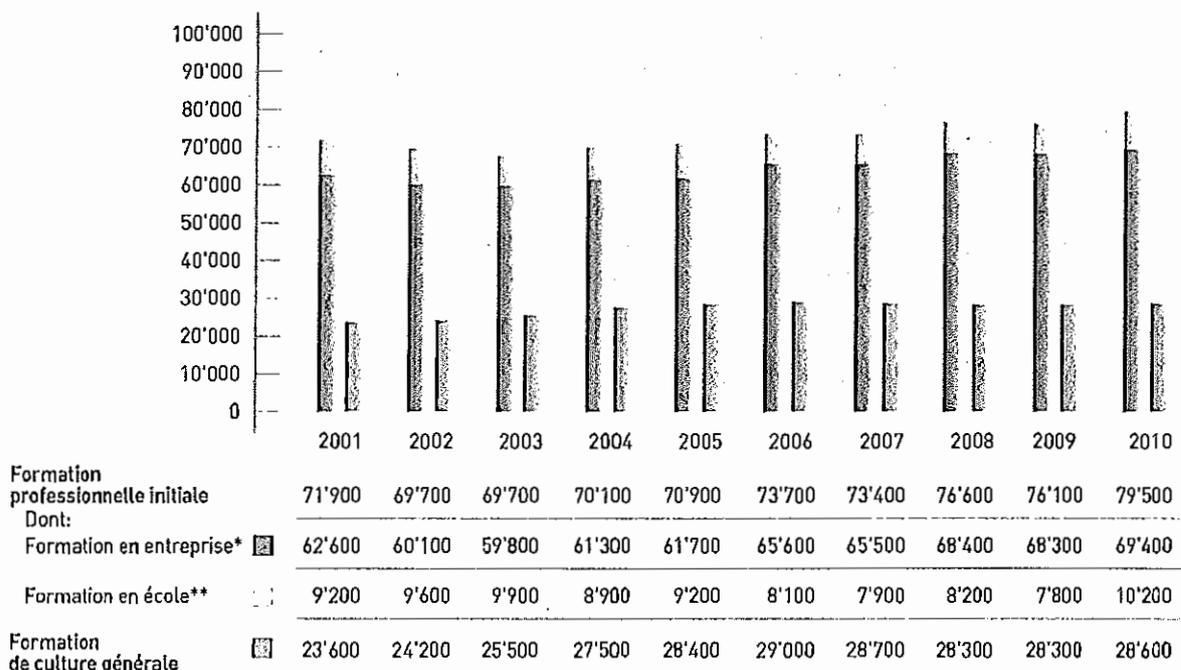
Ils servent à la transmission et à l'acquisition d'aptitudes pratiques fondamentales, en complément de la formation dispensée en entreprise et à l'école professionnelle. Ils ont souvent lieu dans des centres mis sur pied par les branches elles-mêmes.

5 Statistiques de la formation professionnelle suisse

5.1 Personnes en formation

En Suisse, environ deux tiers des jeunes optent pour la formation professionnelle après leur scolarité obligatoire. La formation professionnelle initiale en entreprise est la forme de formation professionnelle la plus courante.

Personnes ayant commencé une formation au degré secondaire II²



* sans les formations élémentaires

** y compris les écoles de commerce et d'informatique

² Office fédéral de la statistique (2013), (2012h)

5.2 Formation professionnelle supérieure

Avec les hautes écoles spécialisées, les universités et les écoles polytechniques fédérales, la formation professionnelle supérieure constitue le degré tertiaire du système éducatif suisse. Elle présente un lien étroit avec la pratique et répond aux besoins du marché du travail. Elle permet d'acquérir les qualifications nécessaires à une activité professionnelle exigeante avec des responsabilités techniques et de conduite, et met à disposition des entreprises des personnes qualifiées en nombre suffisant.

Diplômes décernés dans la formation professionnelle supérieure¹²

Diplôme d'école supérieure	2'800	4'000	4'000	4'000	4'100	4'100	7'200	7'300	7'100
Diplôme fédéral (examen professionnel supérieur)	3'200	3'200	2'600	2'900	2'600	2'800	2'700	3'200	3'000
Brevet fédéral (examen professionnel)	6'100	11'400	12'200	13'200	11'700	12'500	12'200	13'100	13'100
Dipl. des autres formations prof. supérieures	8'800	10'600	10'500	9'400	8'800	8'200	5'400	4'600	3'800
Total	20'800	29'200	29'300	29'500	27'200	27'500	27'500	28'300	27'000
	1995	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011

¹² Office fédéral de la statistique (2012a)

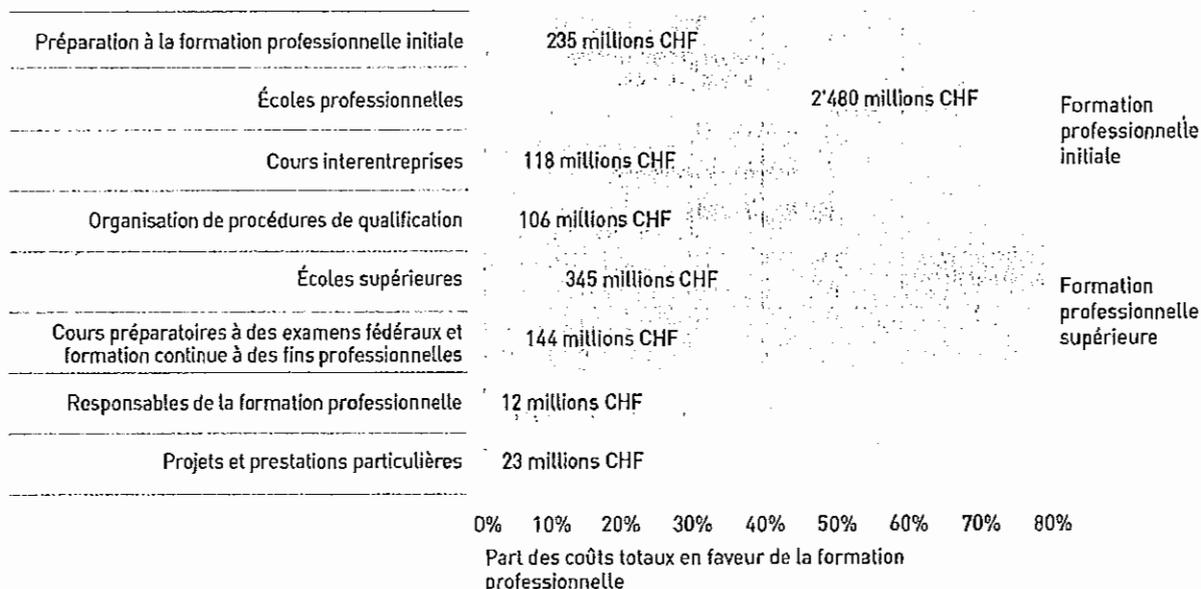
6 Financement de la formation professionnelle

La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail participent au financement de la formation professionnelle. La formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles relevant principalement de la responsabilité des individus et des entreprises, il leur revient pour l'essentiel de les assumer financièrement.

6.1 Pouvoirs publics

En 2011, les coûts de la formation professionnelle à la charge des pouvoirs publics s'élevaient à près de 3,5 milliards de francs (environ 2,84 milliards d'euros). Les cantons, qui sont compétents pour la mise en œuvre de la formation professionnelle, assument les trois quarts des dépenses dans ce domaine. La part de la Confédération pour le financement de la formation professionnelle représente un quart des coûts assumés par les pouvoirs publics. 10 % de la contribution fédérale sont réservés à l'encouragement de projets de développement et de prestations particulières d'intérêt public.

Coûts des pouvoirs publics en faveur de la formation professionnelle en 2011¹⁴

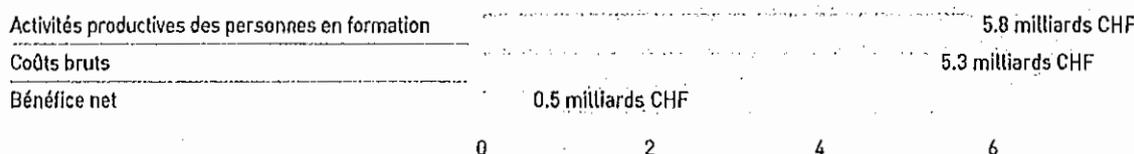


¹⁴ Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2012)

6.2 Organisations du monde du travail

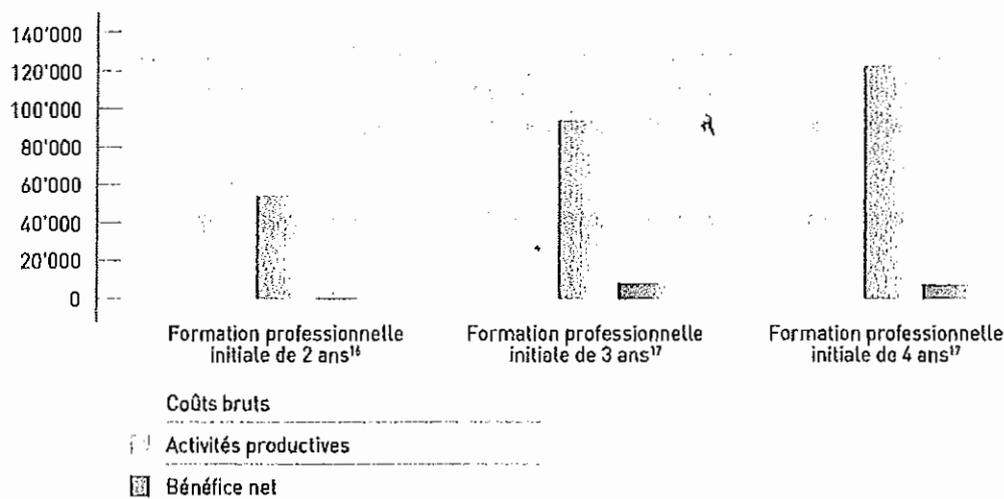
Avec leurs offres de formation, les associations professionnelles et les organisations de branches contribuent aussi au financement de la formation professionnelle : elles effectuent des travaux de base, gèrent leurs propres institutions de formation et font de la publicité pour leurs domaines professionnels respectifs. Même si cela n'est pas le but principal recherché, la formation professionnelle est globalement « rentable » pour les entreprises formatrices. Selon une enquête réalisée en 2009 (résultats publiés en 2012)³, les coûts bruts de formation se montent à 5,3 milliards de francs (environ 4,3 milliards d'euros), contre 5,8 milliards de francs (environ 4,7 milliards d'euros) d'activités productives de la part des personnes en formation.

Coûts/bénéfice de la formation professionnelle initiale pour les entreprises suisses, enquête 2009¹⁵



¹⁵ Strupler et Wölter [2012]

Coûts/bénéfice selon la durée d'apprentissage, en CHF



¹⁶ Fuhrer et Schweri [2010]

¹⁷ Strupler et Wölter [2012]

6.3 Fonds en faveur de la formation professionnelle propres à chaque branche

Par le biais des fonds en faveur de la formation professionnelle définis dans la loi fédérale suisse sur la formation professionnelle, toutes les entreprises sont tenues de s'acquitter de contributions de solidarité. Ces contributions sont prélevées au sein d'une branche et servent à encourager la formation professionnelle (développement d'offres de formation, organisation de cours et de procédures de qua-

³ L'étude a été réalisée par la Centre de recherche sur l'économie et l'éducation de l'Université de Berne en collaboration avec l'Office fédéral suisse de la statistique, sur mandat de l'Office fédéral suisse de la formation professionnelle et de la technologie.

Un résumé de cette étude est disponible sous :

http://www.ffb.unibe.ch/unibe/wiso/vwi/ffb/content/e2954/e79725/e79728/linkliste79730/Flyer_f_ger.pdf

lification, promotion du domaine professionnel, etc.). Sur demande, la Confédération peut déclarer la participation à un fonds obligatoire pour toutes les entreprises de la branche.

7 Points forts et défis du système suisse

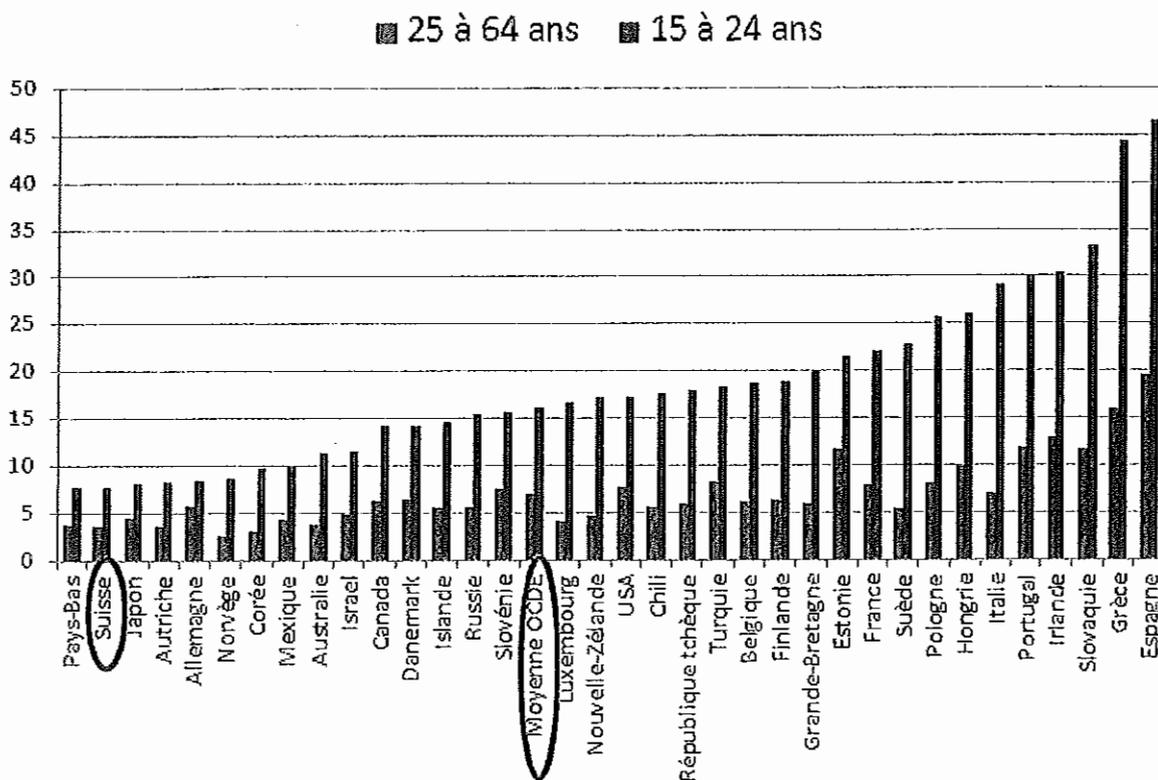
7.1 Points forts

L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) a procédé en 2009 à une évaluation du système suisse de formation professionnelle⁴. Il résulte de cette analyse que le système dual présente de nombreux points forts qui se caractérisent notamment de la manière suivante :

- Le système tient largement compte des besoins des employeurs et du marché. Il s'inscrit en lien direct avec le marché du travail. Ceci permet à la Suisse d'afficher l'un des taux de chômage des jeunes les plus bas en comparaison internationale (voir le graphique ci-dessous).
- Le système dual assure la relève en formant des professionnels et des cadres dirigeants qualifiés ; il présente l'une des réponses à la pénurie de personnel qualifié due à l'évolution démographique actuelle (recul du nombre d'actifs), mais aussi à la mobilité grandissante des travailleurs⁵.
- Le partenariat entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail fonctionne bien. Ce partenariat permet de réunir toutes les compétences nécessaires à un système de formation professionnelle de qualité et orienté vers les besoins du marché du travail.
- La formation scolaire et la formation pratique sont bien intégrées ; la formation en entreprise n'est pas trop spécifique à l'entreprise.
- Le système suisse de formation professionnelle possède de bonnes ressources et est en mesure d'intégrer un équipement moderne.
- Le système suisse de formation professionnelle en entreprise, qui repose sur l'apprentissage, est amorti car les bénéfices compensent les coûts pour la majorité des employeurs.
- La formation professionnelle au degré tertiaire est bien établie ; une vaste palette d'offres de formation professionnelle est proposée au degré tertiaire.
- Des filières flexibles ont été introduites pour favoriser la mobilité et éviter les formations sans débouchés. La formation professionnelle suisse se caractérise par une perméabilité élevée, ce qui ouvre des perspectives de carrière intéressantes pour les jeunes et les personnes en formation.
- Les enseignants et les formateurs en entreprise, les experts aux examens et les directeurs des écoles professionnelles sont bien formés.
- Le contrôle de la qualité est garanti et des procédures d'évaluation nationales sont en place.
- L'orientation professionnelle et les conseils aux usagers (jeunes, mais aussi adultes) sont systématiques et professionnels.
- La base factuelle est bien développée et est utilisée de façon routinière pour étayer les arguments en matière de politique.
- Ce système place l'économie suisse à un haut niveau de compétitivité et d'innovation du point de vue international.

⁴ Informations extraites du rapport publié par l'OCDE : Kathrin Hoeckel, Simon Field et W. Norton Grubb, Learning for Jobs. Evaluation par l'OCDE du système de formation professionnelle. Suisse, Avril 2009.

⁵ Pour davantage d'informations, voir les documents relatifs aux mesures prises par Département fédéral (Ministère) de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) visant à combattre la pénurie de personnel qualifié : <http://www.sbf.admin.ch/aktuell/medien/00483/00594/index.html?lang=fr&msg-id=41055>



Source: OECD / August 17, 2012

7.2 Défis

Parallèlement à ces points forts, le système de la formation professionnelle suisse est confronté à une série de défis :

- Ce système étant fortement dépendant de l'économie. La récession mondiale pourrait avoir des répercussions négatives sur la formation professionnelle, en particulier sur l'offre de places d'apprentissage. Lorsque les entreprises doivent réduire leurs coûts et faire face à un avenir incertain, les motivations à investir dans la formation en apprentissage peuvent baisser. Actuellement, le gouvernement suisse gère cette situation en menant des campagnes de promotion pour convaincre des employeurs de former des apprentis en leur démontrant la rentabilité de la formation professionnelle ou pour les convaincre de maintenir leur engagement. De plus, la Confédération, les cantons et les Organisations du monde du travail se réunissent chaque année lors d'une « Conférence sur les places d'apprentissage » afin de prendre des mesures pour optimiser le marché des places d'apprentissage.
- Les changements démographiques, par exemple la diminution du nombre d'élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire, pourraient attiser la concurrence entre la formation académique et la formation professionnelle. Pour attirer les élèves les plus doués et améliorer l'image des qualifications au degré tertiaire B (formation professionnelle supérieure) par opposition au degré tertiaire A (université), il se peut que certaines filières de formation professionnelle supérieure deviennent plus académiques. Si une telle concurrence peut être interprétée comme un stimulus positif encourageant l'excellence, elle peut également provoquer dans certaines institutions une perte de leur identité spécifique à la formation professionnelle supérieure et de leur orientation vers une formation pratique solide.
- L'implantation en Suisse d'entreprises multinationales n'ayant pas de tradition en matière de formation duale menace les dispositions du système de formation tel qu'il prévaut en Suisse. Les entreprises multinationales qui s'installent en Suisse peuvent en effet ne pas s'identifier à

la tradition suisse en matière de formation. Des recherches⁶ ont montré que les entreprises multinationales sont moins engagées dans la formation en apprentissage, tant en termes de nombre d'entreprises proposant une formation que de nombre de personnes acceptées dans chaque entreprise formatrice. En conséquence, le nombre de places d'apprentissage pourrait chuter. En outre, certaines entreprises se spécialisent de plus en plus et ne sont pas en mesure d'offrir une formation suffisamment générale aux personnes en formation. C'est la raison pour laquelle des réseaux d'entreprises formatrices ont été créés, dans lesquels différentes entreprises se répartissent la tâche de former plusieurs personnes, afin que ces dernières reçoivent une formation suffisamment vaste. Toutefois, là aussi, le nombre global de places d'apprentissage pourrait diminuer.

- Les titres de la formation professionnelle suisse, notamment les titres de la formation professionnelle supérieure, ont besoin d'une meilleure reconnaissance internationale. L'élaboration actuelle d'un cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle, de suppléments aux diplômes pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure et de suppléments aux certificats pour les diplômes de la formation professionnelle initiale contribue à une meilleure reconnaissance internationale de la formation professionnelle suisse.

⁶ Voir par exemple l'étude disponible en allemand: Schwenk, J. and B. Müller, *Die Ausbildungsbereitschaft der Betriebe: Entwicklungen 1995 bis 2005*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2008.

8 Expériences à l'étranger

La Suisse participe de manière variée à des projets internationaux concernant la formation professionnelle. En guise d'exemple, il convient de relever les projets soutenus par la Suisse en Inde, au Gabon et au Burkina Faso. Ces projets sont portés par diverses institutions suisses, que ce soit le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), des hautes écoles spécialisées suisses⁷ ou encore la coopération suisse au développement (DDC). Ces instances ont pour partenaires à l'étranger tant des regroupements de l'économie privée que des institutions publiques.

8.1 Projet pilote de coopération en matière de formation professionnelle entre la Suisse et l'Inde

L'objectif du projet est d'offrir aux apprentis en Inde une formation professionnelle de qualité élevée et de permettre aux entreprises suisses en Inde de bénéficier d'une main-d'œuvre spécialisée hautement qualifiée. Le projet pilote, établi à Pune et à Bangalore, est en partie financé par des partenaires de l'économie privée. La phase initiale de ce projet de formation a été encadrée par la Confédération. Depuis 2012, il a été entièrement repris par un organe responsable privé.

La coopération en matière de formation professionnelle entre la Suisse et l'Inde a été lancée conjointement en 2008 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation et la chambre de commerce Suisse-Inde. Une formation professionnelle initiale de deux ans dans le domaine de l'industrie est proposée depuis l'automne 2009 à Bangalore et à Pune. Les premiers apprentis ont terminé leur formation de techniciens en production en 2011. Le plan de formation se fonde sur la formation professionnelle initiale de polymécanicien telle que définie par l'association Swissmem, qui représente la branche de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux suisse (industrie MEM). Plus de 200 personnes en formation et au moins 60 enseignants et experts aux examens ont été formés depuis le lancement du projet.

La coopération entre la Suisse et l'Inde en matière de formation professionnelle fonctionne selon un partenariat public-privé, la phase de lancement étant financée à 40% au moins par l'économie privée. Les partenaires de l'économie sont entre autres des entreprises suisses actives en Inde.

L'initiative de coopération en matière de formation professionnelle entre la Suisse et l'Inde vise une situation profitable aux deux pays. A cette fin, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Les entreprises suisses dont les activités se situent en Inde peuvent couvrir une part de leur besoin en personnel hautement qualifié et ainsi se maintenir dans la compétitivité mondiale. Les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques sont acquises par la main-d'œuvre lors d'une formation professionnelle de grande qualité orientée vers les besoins réels du monde du travail.
- Les jeunes adultes ayant achevé leur scolarité ont la possibilité d'effectuer en Inde une formation professionnelle basée sur les éléments du système dual de formation professionnelle suisse. Cette formation professionnelle constitue une précieuse alternative à la formation exclusivement en école.
- L'initiative renforce les relations commerciales entre la Suisse et l'Inde.
- L'encouragement d'une formation orientée vers le marché améliore la compétitivité grâce à l'augmentation de la qualité de production. En outre, les coûts de production diminuent grâce à l'optimisation du processus de production (déroulement, rebuts, etc.).

⁷ Les Hautes écoles spécialisées (HES) constituent, avec les hautes écoles universitaires (universités et écoles polytechniques fédérales), l'un des piliers de la formation de niveau supérieur en Suisse. Elles offrent des titres de bachelor HES et master HES axés sur la pratique, permettant ainsi une entrée rapide sur le marché du travail.

- L'initiative soutient les relations bilatérales entre la Suisse et l'Inde et offre aux deux pays de nouvelles possibilités de coopération.

Actuellement, ce projet pilote est en cours d'évaluation. Les résultats de cette évaluation seront disponibles à la fin de l'année 2013.

8.2 Projet de formation professionnelle au Gabon soutenu par le Centre pour le développement et la coopération CDC de la Haute école spécialisée bernoise (HESB)⁸

Alors que le Gabon est couvert à 85% par de la forêt équatoriale bien préservée, jusqu'à récemment, la quasi-totalité du bois exploité au Gabon était exportée sous formes de grumes. Or, depuis 2010, l'exportation de bois brut est interdite par l'Etat. Par conséquent, il s'agit à présent de développer une véritable industrie du bois durable et à haute valeur ajoutée en accordant une attention particulière aux questions d'éducation et à la disponibilité et la formation des ressources humaines dans le secteur du bois au Gabon.

En 2011, trois Conventions de prestation de service ont été signées entre le Centre pour le développement et la coopération de la Haute école spécialisée bernoise et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) du Gabon. Au total, quarante-quatre étudiants et enseignants gabonais suivront une formation en Suisse, dans le canton suisse de Berne, entre 2011 et 2018. En effet, l'évolution prévue d'un système de formation à dominante scolaire vers un système dual, dans lequel la formation a lieu tant à l'école qu'au sein des entreprises privées, induit de nouvelles exigences pour les responsables, enseignants et formateurs concernés. Dans cette perspective, un expert suisse conseille le METFP sur place au Gabon et procure son soutien à l'introduction d'un système de formation de type dual.

Ce programme poursuit trois objectifs principaux :

- permettre une meilleure adéquation entre les exigences du marché national de l'emploi et les cursus de formation dans le domaine du bois ;
- garantir une main d'œuvre qualifiée ;
- assurer la formation de cadres et collaborateurs polyvalents capables de s'adapter aux mutations technologiques et sociales.

Le programme est en cours depuis l'été 2011. Actuellement, les premières volées de Gabonais se trouvent en formation en Suisse. Des étudiants prospectifs en Bachelor en technique de bois suivront un cours annuel de préparation à la HESB pour faciliter leur entrée à la filière en septembre 2013.

Au Gabon, la HESB poursuit son mandat consultatif auprès du Ministère de la Formation Professionnelle (METFP) par de nombreux échanges et missions, facilités par l'expert suisse oeuvrant sur place. L'analyse du système de formation professionnelle dans le domaine du bois au Gabon, réalisé par la cellule Gabon du programme, pose les jalons pour la transformation du système éducatif vers la dualité.

Ce partenariat génère un transfert de savoir-faire et de technologie dans le domaine de l'industrie du bois vers un pays émergent africain. Il valorise les techniques en économie du bois des filières de formation en Bachelor HESB et en Ecole supérieure du bois (ES). En outre, les compétences de la HESB en matière de formation des cadres permettent d'offrir une formation continue spécialement conçue pour répondre aux besoins des enseignants gabonais. Enfin, il contribue à faire bénéficier le Gabon des expériences suisses dans le domaine de la formation professionnelle de type dual.

8.3 Programme d'appui à la formation professionnelle au Burkina Faso soutenu par la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC)⁹

Au Burkina Faso, la DDC facilite l'accès des femmes et des hommes à une formation professionnelle équitable, diversifiée, décentralisée, et adaptée à leurs besoins. Elle favorise l'implication des organisations socioprofessionnelles (OSP) et des collectivités territoriales (CT) dans le développement de la formation. Ce projet s'inscrit dans les grandes lignes adoptées par le gouvernement suisse en matière de coopération internationale pour les années 2013–2016.

Le Burkina Faso compte 15 millions d'habitants dont 9 millions âgés de moins de 35 ans, 72% de la population est analphabète. Chaque année, environ 400'000 jeunes arrivent sur le marché de l'emploi sans formation professionnelle. Leurs compétences ne correspondent pas aux besoins des secteurs économiques principaux que sont l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. Les adultes, dont une majorité de femmes, n'accèdent pas à des formations adaptées pour soutenir leurs perspectives d'emploi. De même, le milieu rural est particulièrement marginalisé dans l'accès à la formation. Le manque de perspectives pour les jeunes est une source permanente de tensions sociales. Favoriser l'accès du plus grand nombre à une formation de qualité, constitue un défi prioritaire pour le Burkina Faso.

Les partenaires de la DDC au Burkina Faso sont les suivants :

- Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA),
- Fédération nationale des artisans du Burkina Faso (FENABF et sections régionales),
- Maison des technologies innovantes,
- Conseils régionaux

L'objectif du projet est de renforcer la sécurité financière des populations concernées tout en contribuant au développement de la citoyenneté. Pour ce faire, elles accèdent à un système de formation professionnelle équitable, diversifié et décentralisé.

A moyen terme le projet devrait déployer les effets suivants :

- Des offres de formation diversifiées, adaptées et accessibles devraient couvrir les besoins des hommes et des femmes en formation professionnelle.
- Les régions devraient disposer de dispositifs de formation alliant volets théorique et pratique (de type dual). Les institutions d'appui à la formation professionnelle devraient bénéficier des ressources financières suffisantes pour assurer leurs rôles.

Pour l'heure, l'initiation du projet a déjà permis d'apporter plusieurs améliorations :

- Le revenu des artisans a augmenté. Grâce aux formations techniques développées, 25'000 d'entre eux, dont 60% de femmes, ont augmenté leur revenu net de 40%, soit l'équivalent de 100 CHF (81.50 euros) par mois.
- La formation professionnelle s'est structurée. Grâce à l'action concertée des CT, des OSP et des services publics, des systèmes de formation de type dual assurent la formation de plus de 1000 jeunes dans cinq régions du pays.
- Le Gouvernement a pris conscience du fait que la formation est une priorité en matière de développement. Il a adopté une politique de formation et a doublé sa contribution au fonds d'appui à la formation professionnelle (de 700'000 à 2 millions CHF ; de environ 570'000 à 1,6 millions d'euros).
- La consolidation des partenaires locaux dans la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle a l'avantage de les impliquer dans la prise de responsabilité.
- La dimension régionale favorise le développement d'une politique de formation professionnelle adaptée aux intérêts et aux possibilités des communautés de base.

⁹ De plus amples informations sont disponibles sous :
http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Projets/Project_Detail?projectdbID=213176#form2

9 Internationalisation de la formation professionnelle suisse

Dans sa stratégie internationale en matière de formation, de recherche et d'innovation adoptée en 2010, le gouvernement suisse s'est fixé comme priorité la promotion de la reconnaissance internationale du système suisse de formation. Cette mesure, pour être efficace notamment dans les pays les plus pauvres, s'accompagne de quelques considérations placées sous l'angle d'une approche basée sur la coopération au développement. De manière plus générale, l'internationalisation de la formation professionnelle suisse, si elle présente des atouts tant pour la Suisse que pour les pays intéressés, ne va pas sans poser un certain nombre de défis.

9.1 Considérations générales sous l'angle d'une approche basée sur la coopération au développement

La formation professionnelle constitue depuis longtemps l'un des piliers traditionnels de la coopération suisse au développement. De façon concrète, cela implique une approche orientée fortement sur la pratique en matière de formation, un enseignement basé sur les besoins du marché professionnel en question et une implication importante du secteur de l'économie privée dans la mise sur pied des offres en matière de formation.

Dans de nombreux pays, il faut placer au centre de la réflexion l'économie informelle et les possibilités qu'elle offre en matière d'emploi, ces dernières ayant un impact considérable sur les revenus des personnes les plus pauvres. La condition de base aux démarches de la Direction suisse de la Coopération et de Développement (DDC) est évidemment la prise en considération des structures existantes et des traditions. Ainsi, les programmes de formation professionnelle soutenus par la DDC à travers le monde prennent des formes différentes selon les contextes, de sorte de pouvoir apporter des réponses spécifiques aux défis concrets posés par les réalités du terrain.

Ce qui précède peut être illustré par un certain nombre d'exemples en Afrique de l'Ouest, région dans laquelle l'engagement de la DDC dans le domaine de la formation professionnelle est orienté vers des offres concrètes dans de petites municipalités, tout en soutenant, parallèlement, la modernisation et la décentralisation des structures étatiques.

Les projets spécifiques portés par la DDC dans la région démontrent l'importance de combiner les expériences suisses du système dual avec les structures traditionnelles des pays destinataires. En Afrique de l'Ouest, il existe en effet depuis longtemps des systèmes de formation dans le cadre desquels les personnes en formation sont initiées par les maîtres artisans au savoir-faire prévalant dans les divers corps de métiers. Ces formations ne sont toutefois pas structurées dans le sens où elles ne suivent pas un plan d'étude prédéfini; elles se basent sur l'expérience individuelle des maîtres d'apprentissage et n'incluent pas, dans leur système, l'enseignement des connaissances générales. Il n'existe par ailleurs pas de diplôme sanctionnant une formation aboutie, la décision quant à la fin de cette dernière incombant de manière individuelle aux maîtres d'apprentissages. De plus, ces derniers ne disposent pour la plupart pas de formation en matière didactique, rendant l'enseignement des connaissances plus difficile.

Dans ses programmes, la DDC complète donc ces systèmes traditionnels axés fortement sur la pratique par d'autres éléments visant à renforcer la durabilité des systèmes de formation dans la région. Elle offre ainsi son appui aux maîtres artisans, que ce soit par le biais de la promotion de leur propre formation initiale ou continue ou par le biais d'un soutien leur permettant de s'organiser en se regroupant par exemple au sein de chambres de commerce locales. Ainsi, possibilité est donnée à ces derniers de définir en commun les grandes lignes des diverses formations dispensées et, parallèlement à la transmission de leur savoir-faire, de mettre sur pied des centres de formation dans lesquels les éléments de culture générale sont également enseignés.

Ainsi développés, les plans de formation atteignent un certain degré d'uniformisation et de standardisation. Les personnes formées ont davantage de facilité à obtenir un revenu suite à leur formation, un

certain niveau de connaissance étant, au niveau local, garanti. Toutefois, ce système de formation ne prévoit pas de passerelle permettant d'accéder au système d'éducation nationale.

La Suisse soutient par ailleurs dans divers pays d'Afrique de l'Ouest des processus de décentralisation de l'offre en matière d'éducation. Par ce biais, elle poursuit l'objectif de renforcer l'intégration du système éducatif dans les contextes régionaux et d'assurer davantage de proximité avec les divers acteurs locaux.

9.2 Défis de l'internationalisation de la formation professionnelle

Le succès du système suisse repose sur l'engagement des trois partenaires de la formation professionnelle, à savoir la Confédération, les organisations du monde du travail et les cantons. Le Secrétariat d'Etat suisse à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a constaté, lors de ses rencontres avec des pays intéressés, que ce modèle de partenariat – primordial pour le bon fonctionnement et la rentabilité de la formation professionnelle duale – reste un défi majeur pour les pays concernés.

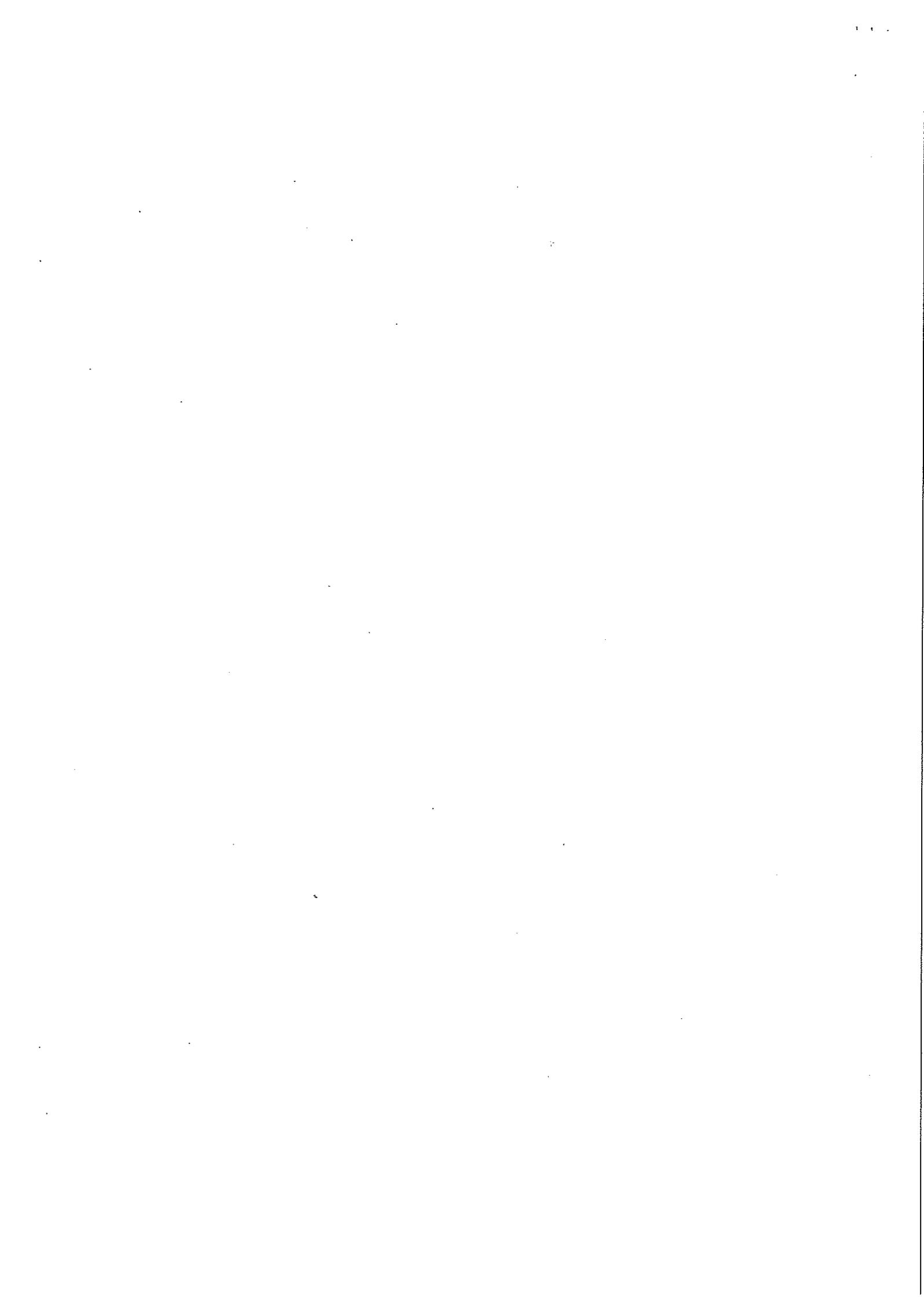
Par ailleurs, la mise à disposition de moyens financiers est nécessaire mais ne suffit pas : seules des conditions-cadres adéquates et une meilleure considération de la formation professionnelle assurent une mise en place optimale d'un tel système. En effet, dans de nombreux pays, la formation professionnelle pâtit d'une mauvaise image, malgré le fait que dans de nombreux cas, elle aboutisse plus facilement à l'obtention d'une activité professionnelle rémunérée que la formation académique. En la matière, un retour sur les expériences faites en Suisse peut s'avérer utile : depuis que l'obtention d'un certificat attestant d'une formation professionnelle réussie s'inscrit dans un cursus éducatif pouvant être prolongé par une éducation au niveau supérieur, l'image de la formation professionnelle s'est nettement améliorée.

Il convient en outre de tenir compte du fait que dans certains pays, nombre de jeunes n'ont aucune possibilité de bénéficier d'une éducation de base. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement important dans ces pays de mettre à disposition des programmes incluant l'alphabétisation parmi les éléments permettant d'obtenir des qualifications professionnelles. Il est également important de construire des passerelles entre l'éducation formelle et non formelle afin d'offrir la possibilité aux plus défavorisés d'intégrer le système d'éducation nationale.

Ces éléments démontrent que le système de formation duale tel que le connaît la Suisse s'est développé dans un contexte historique et culturel particulier et que l'on ne saurait simplement, en tant que tel, l'exporter ou le transposer dans d'autres contextes. Toutefois, les éléments de base de ce système peuvent servir de points de référence permettant d'améliorer la formation professionnelle dans d'autres pays. Un renforcement de la collaboration entre les acteurs étatiques et ceux de l'économie privée dans le cadre de la définition du contenu de l'enseignement et de l'offre en matière de formation, des programmes de formation laissant une place à la formation pratique dans des situations réelles de travail et la reconnaissance des diplômes sanctionnant l'aboutissement d'une formation professionnelle sont autant de pistes de réflexion qu'il convient de lancer.

Outre les projets concrets soutenus à l'étranger, la Suisse accueille régulièrement - en étroite collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle - des délégations étrangères afin de leur présenter le fonctionnement de la formation professionnelle et d'échanger sur les questions de fond liées à ce système. Elle est par ailleurs présente dans divers organes internationaux où elle partage son expérience de la formation professionnelle. Dans le même but, elle participe à des rencontres internationales sur ce thème, et en organise également.

C'est dans le sens de la mise à disposition de son expérience en matière de formation professionnelle et d'un partage de l'esprit général du système de formation duale au profit d'autres pays que la Suisse s'engage sur la scène internationale.



FAITS ET DONNÉES CHIFFRÉES

LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN SUISSE



2013



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH
LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS.

Une initiative conjointe de la Confédération, des cantons
et des organisations du monde du travail

TABLE DES MATIÈRES

<i>Savoir de la formation professionnelle</i>	3
<i>Système de la formation professionnelle en Suisse</i>	4
<i>Une tâche - trois partenaires</i>	6
<i>Classes de formation</i>	8
<i>Marché des places d'apprentissage</i>	11
<i>Statistiques chiffrées sur la formation professionnelle</i>	18
<i>La formation professionnelle sur le plan international</i>	21
<i>Informations supplémentaires</i>	23

SURVOL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle permet aux jeunes de prendre pied dans le monde du travail et assure la relève en formant des professionnels et des cadres dirigeants qualifiés. Elle est orientée vers le marché du travail et intégrée au système éducatif.

La formation initiale la plus prisée

La formation professionnelle permet à deux tiers des jeunes Suisses d'acquérir de solides connaissances de base. Elle constitue le point de départ d'un apprentissage tout au long de la vie et offre de nombreuses perspectives professionnelles.

Le système dual

La formation duale, en entreprise et à l'école professionnelle, est le type de formation professionnelle le plus répandu. Les jeunes ont le choix entre près de 250 formations en apprentissage. Outre la formation duale en entreprise, la formation professionnelle initiale (apprentissage) peut également être suivie en école à temps complet, notamment dans les écoles de métiers ou dans les écoles de commerce.

Lien avec le marché du travail

Les formations proposées sont axées à la fois sur les qualifications professionnelles effectivement recherchées et sur les possibilités d'embauche existantes. Ce lien direct avec le monde du travail permet à la Suisse d'afficher l'un des taux de chômage des jeunes les plus bas d'Europe.

Perméabilité

La formation professionnelle fait partie intégrante du système éducatif. Elle s'inscrit au degré secondaire II et au degré tertiaire. Elle s'appuie sur des

offres de formation et des procédures de qualification nationales clairement définies. Elle se caractérise par une perméabilité élevée : il est en effet possible de suivre ultérieurement des offres de formation plus exigeantes ou de changer d'activité durant sa vie professionnelle sans perdre de temps pour autant. L'offre de formation continue est riche à tous les niveaux.

Perspectives de carrière

La formation professionnelle supérieure s'inscrit dans le prolongement de la formation professionnelle initiale. Elle permet d'acquérir des qualifications professionnelles spécifiques en vue d'exercer des fonctions de spécialistes et de cadres. Les étudiants ont le choix entre près de 400 examens professionnels et professionnels supérieurs et 52 filières de formation dans huit domaines différents proposées dans des écoles supérieures. La maturité professionnelle permet d'accéder aux hautes écoles spécialisées sans avoir à passer d'examen d'admission.

Une tâche commune

La formation professionnelle est une tâche commune des partenaires de la formation professionnelle que sont la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail.

Chiffres clés relatifs à la formation professionnelle¹

Personnes commençant une formation professionnelle initiale	79'500
Total des personnes suivant une formation professionnelle initiale	236'600
Diplômes décernés dans la formation professionnelle initiale	69'600
Certificats de maturité professionnelle	12'900
Diplômes décernés dans la formation professionnelle supérieure	27'000

¹ Office fédéral de la statistique (2013), (2012a), (2012b)

SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN SUISSE

La formation professionnelle s'inscrit au degré secondaire II et au degré tertiaire. Elle repose sur des formations et des procédures de qualification nationales clairement définies et se caractérise par une perméabilité élevée : il est en effet possible et plus facile de suivre ultérieurement des offres de formation plus exigeantes ou de changer d'activité durant sa vie professionnelle grâce à la prise en compte des acquis. La formation professionnelle présente une large palette de formations et une offre de formation continue diversifiée à tous les niveaux. Les offres prennent en considération les capacités différentes des personnes en formation et les besoins spécifiques de chaque classe d'âge.

Formation professionnelle initiale

Elle permet d'acquérir des qualifications professionnelles certifiées et jette les bases de l'apprentissage tout au long de la vie.

Formation professionnelle initiale de 3 ou 4 ans avec certificat fédéral de capacité (CFC)

Elle sert à l'acquisition des qualifications requises en vue de l'exercice d'une profession spécifique. Donne accès à la formation professionnelle supérieure.

Formation professionnelle initiale de 2 ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Elle permet aux jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques de suivre une formation adaptée à leurs besoins et de recevoir un diplôme professionnel fédéral reconnu. Donne aussi accès à une formation professionnelle initiale sur 3 ou 4 ans avec certificat fédéral de capacité.

Maturité professionnelle fédérale

Elle complète la formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité par une formation générale approfondie. Donne accès aux hautes écoles spécialisées sans avoir à passer d'examen d'admission. L'examen complémentaire «Passe-relle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires» permet également d'intégrer une université ou une école polytechnique fédérale (EPF).

Formation professionnelle supérieure

Elle allie des capacités pratiques solides à des connaissances théoriques approfondies et répond aux besoins du marché du travail. Elle prépare des professionnels à l'exercice des fonctions de cadres ou de spécialistes.

Examen professionnel fédéral

Il permet à des professionnels d'acquérir une première spécialisation et d'approfondir leurs connaissances après la formation professionnelle initiale. Il débouche sur l'obtention d'un brevet fédéral. Ce titre constitue en général une condition d'admission à l'examen professionnel supérieur.

Examen professionnel fédéral supérieur

Il permet à des professionnels d'acquérir la qualification d'expert dans leur domaine ou d'obtenir un poste de direction au sein d'une entreprise. Il débouche sur l'obtention d'un diplôme fédéral.

Filières de formation des écoles supérieures

Elles s'adressent aux professionnels possédant un certificat fédéral de capacité ou une qualification équivalente, et elles encouragent l'acquisition de compétences dans le domaine des responsabilités au niveau technique et en matière de conduite. Elles ont une orientation plus généraliste et plus large que les examens fédéraux. Elles débouchent sur un diplôme ES reconnu au niveau fédéral.

UNE TÂCHE – TROIS PARTENAIRES

La formation professionnelle est une tâche qui relève de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour une formation professionnelle de qualité et pour une offre suffisante en places d'apprentissage et en formation continue.

Confédération

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Est compétent pour la réglementation et le cofinancement de la formation professionnelle.

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)

Dispense la formation et la formation continue des responsables de la formation professionnelle, notamment des formateurs. Développe la recherche dans ce domaine et exécute des mandats pour des tiers. Sièges régionaux : Lausanne, Lugano et Zollikofen.

Confédération

Pilotage et développement stratégiques

- Assurance de la qualité et développement continu de l'ensemble du système
- Comparabilité et transparence des offres dans toute la Suisse
- Ediction de plus de 250 ordonnances sur la formation professionnelle initiale
- Reconnaissance de près de 400 règlements d'examen et de 40 plans d'études cadres de la formation professionnelle supérieure
- Reconnaissance de filières de formation destinées aux responsables de la formation professionnelle et aux conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- Reconnaissance de diplômes étrangers
- Prise en charge d'un quart des dépenses publiques
- Promotion de l'innovation et soutien de prestations particulières d'intérêt public

Contenus de la formation et lieux de formation

- Définition des contenus de la formation professionnelle initiale et des filières de formation dans les écoles supérieures
- Définition des procédures de qualification nationales de la formation professionnelle initiale, des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs
- Mise à disposition de places de formation
- Transmission de qualifications professionnelles dans la formation professionnelle supérieure
- Développement de nouvelles offres de formation
- Organisation de cours interentreprises
- Gestion des fonds en faveur de la formation professionnelle

Cantons**Mise en œuvre et surveillance**

- Application de la loi fédérale sur la formation professionnelle
- Surveillance des contrats de travail, des écoles professionnelles et des écoles supérieures
- Services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- Mise à disposition des offres pour la préparation à la formation professionnelle initiale
- Remise des autorisations de former aux entreprises
- Marketing des places d'apprentissage
- Formation des formateurs dans les entreprises formatrices

Organisations du monde du travail**Associations professionnelles / organisations sectorielles**

Définissent les contenus de la formation et les procédures de qualification nationales, organisent la formation professionnelle initiale et préparent les offres dans le domaine de la formation professionnelle supérieure.

Partenaires sociaux, autres organisations et prestataires de la formation professionnelle compétents dans ce domaine

Participent, de concert avec les associations professionnelles, au développement continu de la formation professionnelle.

Entreprises

Aménagent, dans la mesure de leurs possibilités, les places de formation pour la partie pratique de la formation professionnelle, et assurent la relève. Leur participation à la formation professionnelle est volontaire.

Cantons**26 offices cantonaux de la formation professionnelle**

Sont les organes d'exécution de la formation professionnelle sur le plan cantonal. Coordonnent leurs activités au sein de la Conférence suisse des offices cantonaux de formation professionnelle (CSFP), l'une des conférences spécialisées de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Dispensent des informations et des conseils aux jeunes et aux adultes.

Écoles professionnelles

Dispensent l'enseignement scolaire pour la formation professionnelle initiale duale, mais aussi pour la formation en école à temps complet, ainsi que l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

En Suisse, l'école et l'éducation sont essentiellement du ressort des cantons. La collaboration à l'échelle nationale dans le cadre de la CDIP complète et renforce la souveraineté des cantons en matière scolaire.

LIEUX DE FORMATION

L'image de marque et les points forts de la formation professionnelle sont directement liés à son orientation vers le monde du travail. Cet état de fait se reflète dans les lieux de formations eux-mêmes.

Formation professionnelle initiale

Entreprise

La formation professionnelle initiale duale se déroule en entreprise ; les personnes en formation y acquièrent les compétences, les connaissances et les aptitudes professionnelles pratiques et sont dans le même temps intégrées de manière active dans le processus de production de l'entreprise.

Réseau d'entreprises formatrices : dans ce cas de figure, plusieurs entreprises mettent en commun leurs forces afin de pouvoir offrir ensemble une ou plusieurs places de formation.

École professionnelle

Elle dispense la partie scolaire de la formation professionnelle ; celle-ci comprend l'enseignement des connaissances professionnelles et l'enseignement de la culture générale. Elle encourage l'acquisition de compétences sociales, méthodologiques et professionnelles par la transmission des bases théoriques nécessaires à l'exercice de la profession et par l'enseignement de la culture générale. Elle accueille les personnes en formation un à deux jours par semaine. Les écoles professionnelles dispensent également l'enseignement menant à la maturité professionnelle dans des filières de formation reconnues.

Cours interentreprises

Ils servent à la transmission et à l'acquisition d'aptitudes pratiques fondamentales, en complément de la formation dispensée en entreprise et à l'école professionnelle. Ils ont souvent lieu dans des centres mis sur pied par les branches elles-mêmes.

Formation professionnelle supérieure

Examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs

La préparation aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs s'effectue en cours d'emploi. Les candidats ont une activité professionnelle normale et préparent parallèlement les examens. Des institutions de formation privées et publiques proposent des cours préparatoires. Ces derniers ont généralement lieu le soir ou pendant le week-end et sont facultatifs.

Filières de formation des écoles supérieures

Les filières de formation des écoles supérieures sont proposées à temps complet ou en cours d'emploi. Alors que 20 % d'un cursus à temps complet sont effectués sous la forme d'un stage, les cursus en cours d'emploi présupposent une activité professionnelle d'au moins 50 % dans le domaine concerné. L'objectif est d'ancrer les connaissances acquises dans la pratique.

Formation continue à des fins professionnelles

L'offre de formation continue dans ce domaine est très riche et répond aux besoins des diverses professions. Elle est organisée majoritairement sur une base privée.





MARCHÉ DES PLACES D'APPRENTISSAGE

Le marché des places d'apprentissage réunit les offres des entreprises et les demandes des jeunes. L'État joue ici le rôle d'un intermédiaire : il veille à la mise en place de conditions-cadres optimales pour les entreprises, promeut l'offre de places d'apprentissage et aide les jeunes dans le choix de leur future profession.

Mutations structurelles

L'offre de places d'apprentissage reflète les besoins à long terme du marché du travail.

Fluctuations conjoncturelles

Elles influent sur le volume des commandes et donc sur les possibilités d'affecter les personnes en formation à des tâches productives.

Capacité de formation des entreprises

En Suisse, près de 40 % des entreprises ayant les capacités de former des jeunes le font. Dans les petites entreprises principalement, un degré de spécialisation élevé ou le manque de personnes capables de former des jeunes peuvent rendre plus difficile la mise à disposition de places de formation.

Marketing des places d'apprentissage – une tâche cantonale

Les offices cantonaux de la formation professionnelle sont en prise directe avec la réalité de leur région et soignent les contacts avec les entreprises actives sur place. Ils sont à même d'évaluer au mieux l'évolution de l'offre de places d'apprentissage, de prendre à temps des mesures adéquates et de soutenir les jeunes de manière individualisée dans leur recherche d'une place d'apprentissage. Lorsque la situation en matière de places d'apprentissage est tendue, la Confédération peut proposer un appui financier supplémentaire.

Marché des places d'apprentissage

Evolution démographique

L'évolution du nombre de jeunes terminant leur scolarité obligatoire influe sur la demande en places d'apprentissage.

Intérêts des jeunes

Lors du choix de la profession, outre les souhaits et les rêves, les capacités et l'offre effective de places d'apprentissage doivent également être prises en considération. Les offices d'orientation professionnelle accompagnent les jeunes souhaitant obtenir des informations et des conseils dans ce domaine.

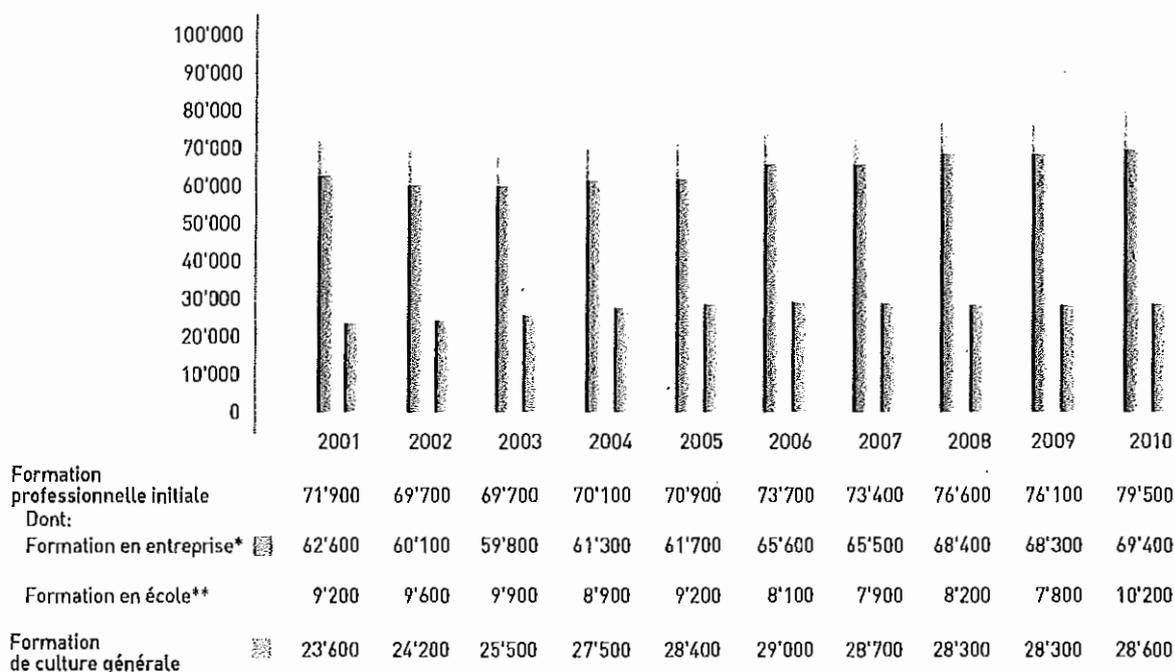
Principales mesures en matière de marketing des places d'apprentissage

- Information professionnelle et conseil professionnel
- Listes des places d'apprentissage
- Mise en place de réseaux d'entreprises formatrices
- Mise à disposition de solutions transitoires étatiques (principalement offres transitoires)
- Promoteurs de places d'apprentissage : vont directement auprès des entreprises et encouragent celles-ci à créer des places d'apprentissage
- Placement et encadrement individuel (mentoring) des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage

ENTRÉE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

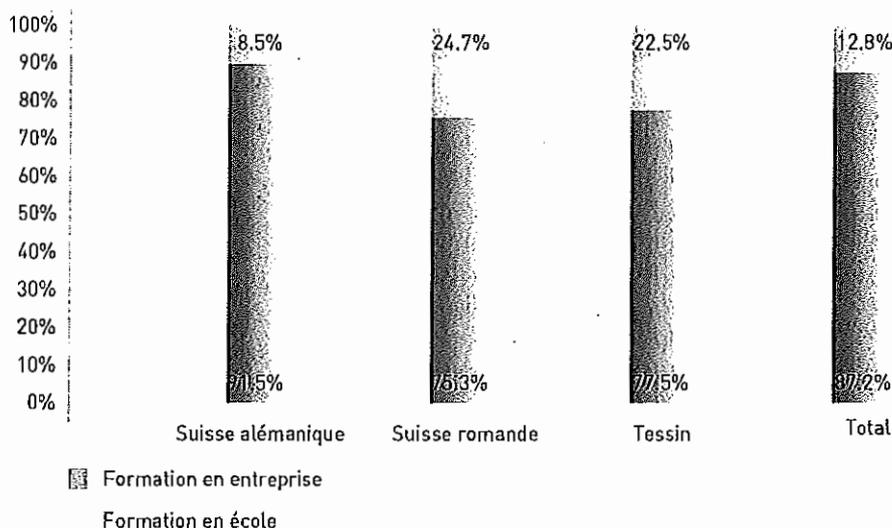
Environ deux tiers des jeunes optent pour la formation professionnelle. La formation professionnelle initiale en entreprise est la forme de formation professionnelle la plus courante. En Suisse romande et au Tessin, la part des offres de formation en école à temps complet est plus grande qu'en Suisse alémanique.

Personnes ayant commencé une formation au degré secondaire II²



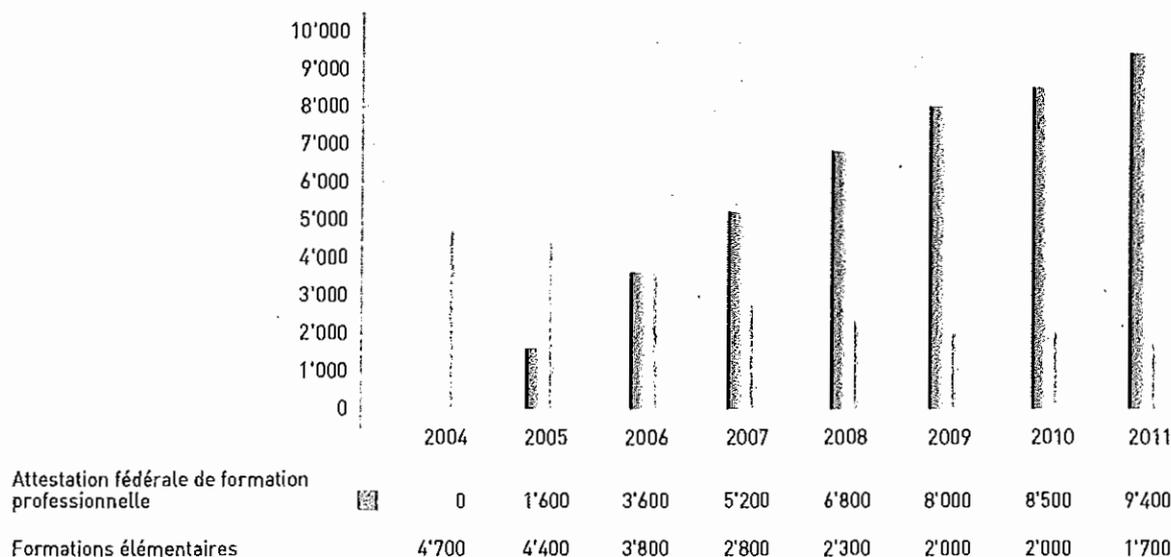
* sans les formations élémentaires
 ** y compris les écoles de commerce et d'informatique

Formation professionnelle initiale par région linguistique 2010³

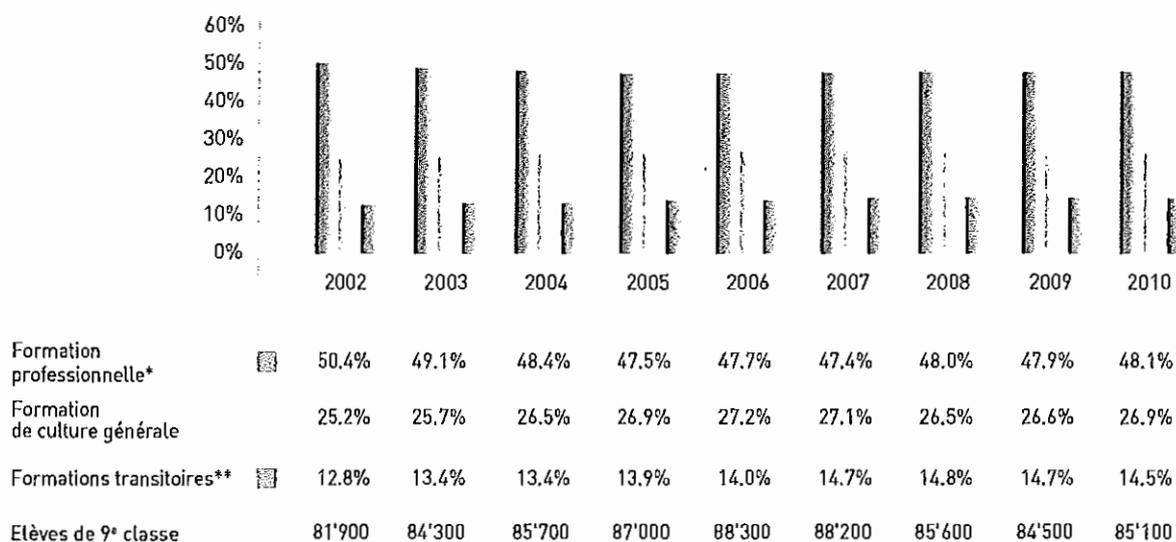


² Office fédéral de la statistique (2013), (2012h)
³ Office fédéral de la statistique (2013)

Nombre total de contrats d'apprentissage avec attestation fédérale de formation professionnelle et formations élémentaires⁴



Proportion des passages directs au degré secondaire II⁵



* Y compris les formations élémentaires

** Les formations transitoires englobent la 10^e année scolaire, le préapprentissage et les écoles préparatoires.

Large spectre de solutions transitoires

Dans le prolongement de la scolarité obligatoire, la majorité des élèves entament directement une formation professionnelle initiale ou fréquentent une école de culture générale. Les élèves qui n'ont pas encore trouvé de solution peuvent choisir une

offre transitoire, telle qu'un préapprentissage, une 10^e année scolaire ou une école préparatoire. Une autre partie des jeunes optent pour un semestre de motivation ou un séjour linguistique.

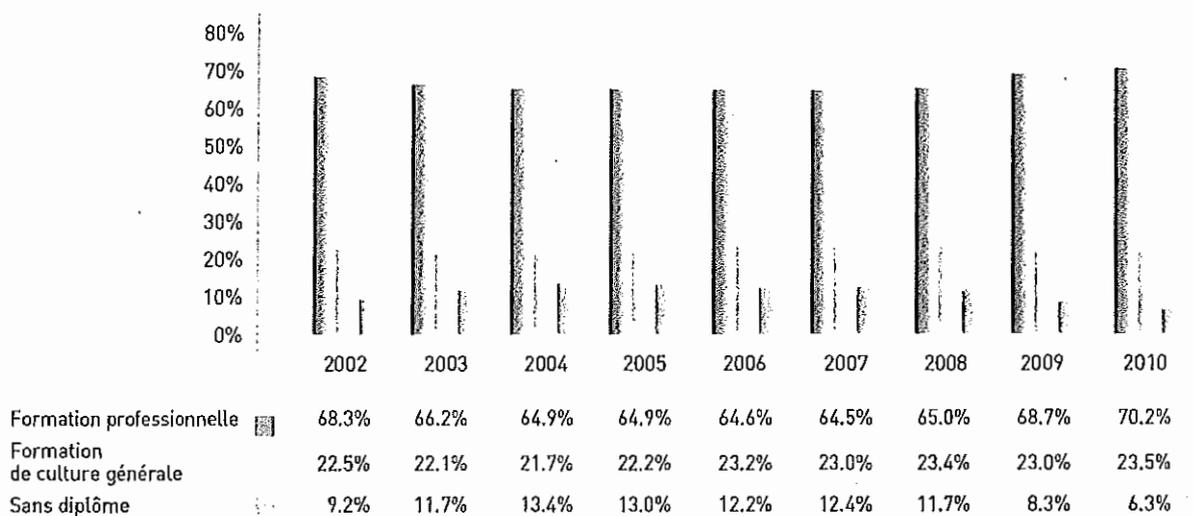
⁴ Office fédéral de la statistique [2012i]; Les formations sanctionnées par une attestation fédérale de formation professionnelle remplacent les formations élémentaires depuis 2004.

⁵ Office fédéral de la statistique [2012f], [2012h]

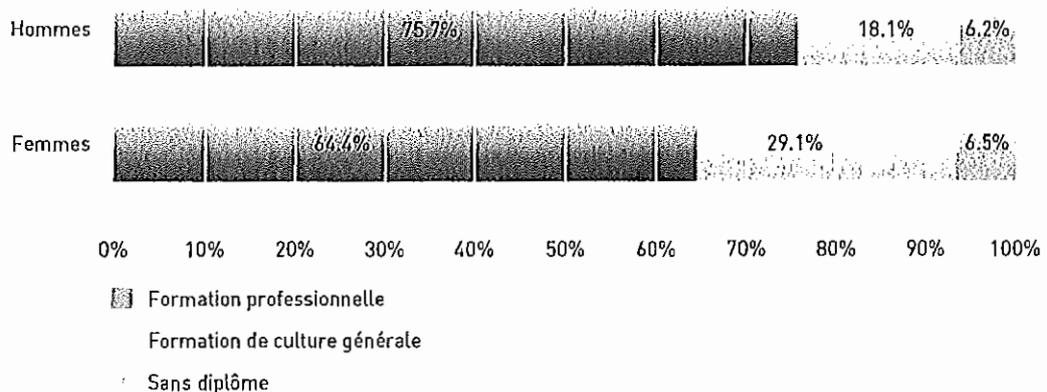
TAUX DE RÉUSSITE DE PLUS DE 90 POURCENT

Un diplôme de la formation professionnelle offre de meilleurs débouchés sur le marché du travail et constitue une bonne base pour l'apprentissage tout au long de la vie. En Suisse, à l'heure actuelle, plus de 90 % des jeunes sont détenteurs d'un diplôme du degré secondaire II. Le but est de faire passer ce taux à 95 % d'ici 2015.

Quote-part de diplômés au degré secondaire II⁴



Degré secondaire II : formations achevées en 2010⁷

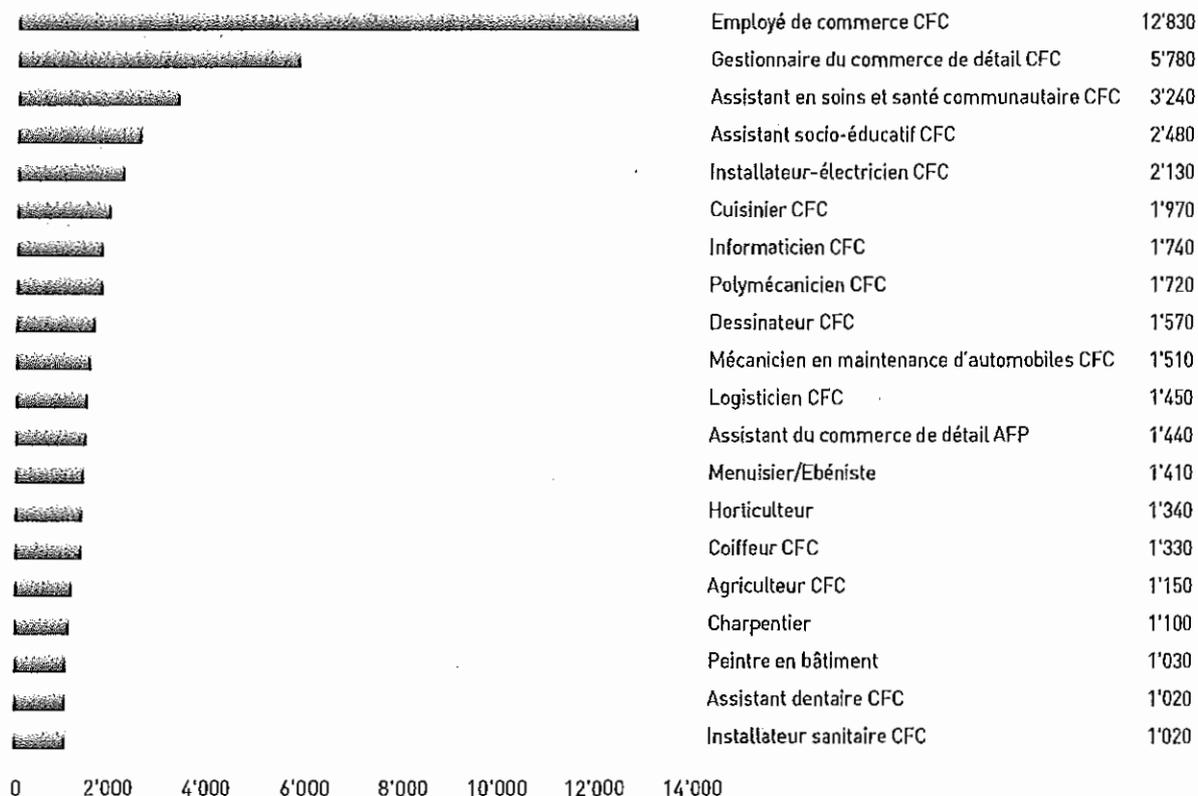


⁴ Office fédéral de la statistique (2012d)
⁷ Office fédéral de la statistique (2012d)

LES 20 FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES LES PLUS SOUVENT CHOISIES

En Suisse, quelque 250 formations professionnelles initiales sont proposées. Les 20 formations professionnelles initiales les plus souvent choisies en 2011 représentent plus de 60 % des nouveaux contrats d'apprentissage conclus.

Nombre d'admissions en 2011⁸

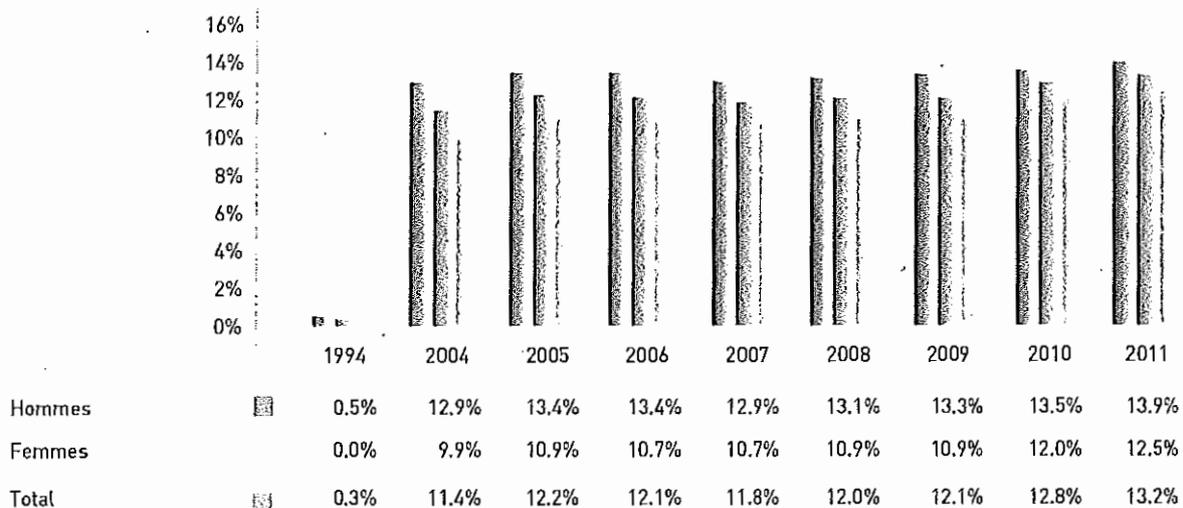


⁸ Office fédéral de la statistique [2012]

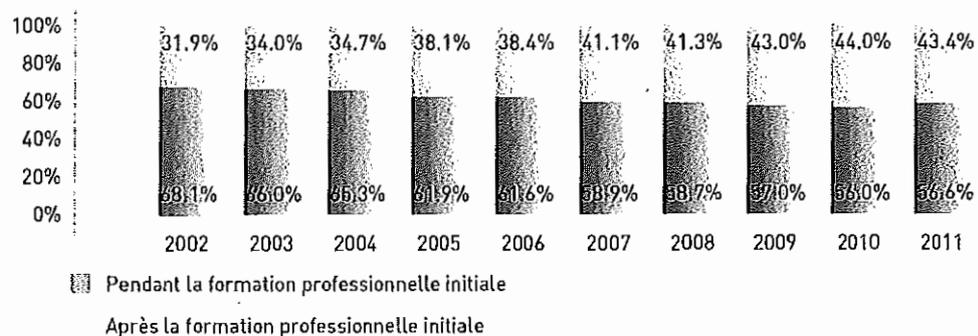
MATURITÉ PROFESSIONNELLE

La maturité professionnelle a été introduite en 1994. Elle s'est établie en tant qu'offre destinée aux jeunes performants. Complétant un certificat fédéral de capacité, elle permet d'accéder à une haute école spécialisée sans avoir à passer d'examen d'admission. Les étudiants ayant réussi l'examen complémentaire « Passarelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires » peuvent aussi entrer à l'université ou dans une école polytechnique fédérale (EPF).

Quote-part maturité professionnelle⁹



Certificats de maturité professionnelle en fonction du type de formation¹⁰



Passage maturité professionnelle – hautes écoles spécialisées¹¹

Passage immédiat	20.6%	19.9%	18.9%	19.4%	19.5%	21.2%	21.7%	20.3%
Passage après une année	16.3%	15.7%	17.1%	19.3%	20.4%	19.7%	20.7%	
Passage après 2 ans ou plus	17.0%	15.9%	14.7%	15.2%	15.7%			
Total des passages	55.6%	54.2%	54.7%	56.7%	55.6%			
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011

⁹ Office fédéral de la statistique (2012e)

¹⁰ Office fédéral de la statistique (2012j)

¹¹ Office fédéral de la statistique (2012g)

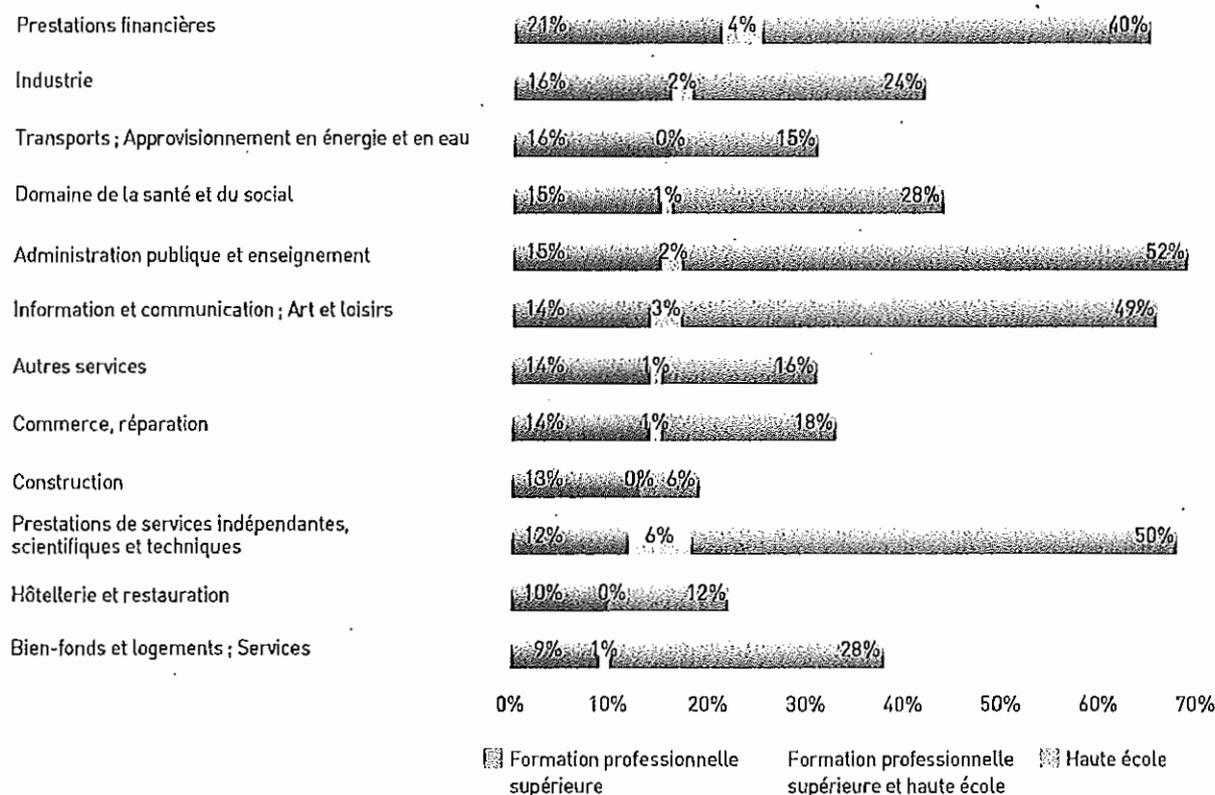
FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

Avec les hautes écoles spécialisées, les universités et les écoles polytechniques fédérales, la formation professionnelle supérieure constitue le degré tertiaire du système éducatif suisse. Elle présente un lien étroit avec la pratique et répond aux besoins du marché du travail. Elle permet d'acquérir les qualifications nécessaires à une activité professionnelle exigeante avec des responsabilités techniques et de conduite, et fournit un réservoir de main-d'œuvre qualifiée aux entreprises.

Diplômes décernés dans la formation professionnelle supérieure¹²

Diplôme d'école supérieure	2'800	4'000	4'000	4'000	4'100	4'100	7'200	7'300	7'100
Diplôme fédéral (examen professionnel supérieur)	3'200	3'200	2'600	2'900	2'600	2'800	2'700	3'200	3'000
Brevet fédéral (examen professionnel)	6'100	11'400	12'200	13'200	11'700	12'500	12'200	13'100	13'100
Dipl. des autres formations prof. supérieures	8'800	10'600	10'500	9'400	8'800	8'200	5'400	4'600	3'800
Total	20'800	29'200	29'300	29'500	27'200	27'500	27'500	28'300	27'000
	1995	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011

Formations achevées au degré tertiaire selon la section économique¹³



¹² Office fédéral de la statistique (2012a)

¹³ Office fédéral de la statistique (2012c)

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail participent au financement de la formation professionnelle. La formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles relevant principalement de la responsabilité des individus et des entreprises, il leur revient pour l'essentiel de les assumer financièrement.

Pouvoirs publics

En 2011, les coûts de la formation professionnelle à la charge des pouvoirs publics s'élevaient à près de 3,5 milliards de francs. Les cantons, qui sont compétents pour la mise en œuvre de la formation professionnelle, assument les trois quarts des dépenses dans ce domaine. La part de la Confédération pour le financement de la formation professionnelle représente un quart des coûts assumés par les pouvoirs publics. 10 % de la contribution fédérale sont réservés à l'encouragement de projets de développement et de prestations particulières d'intérêt public.

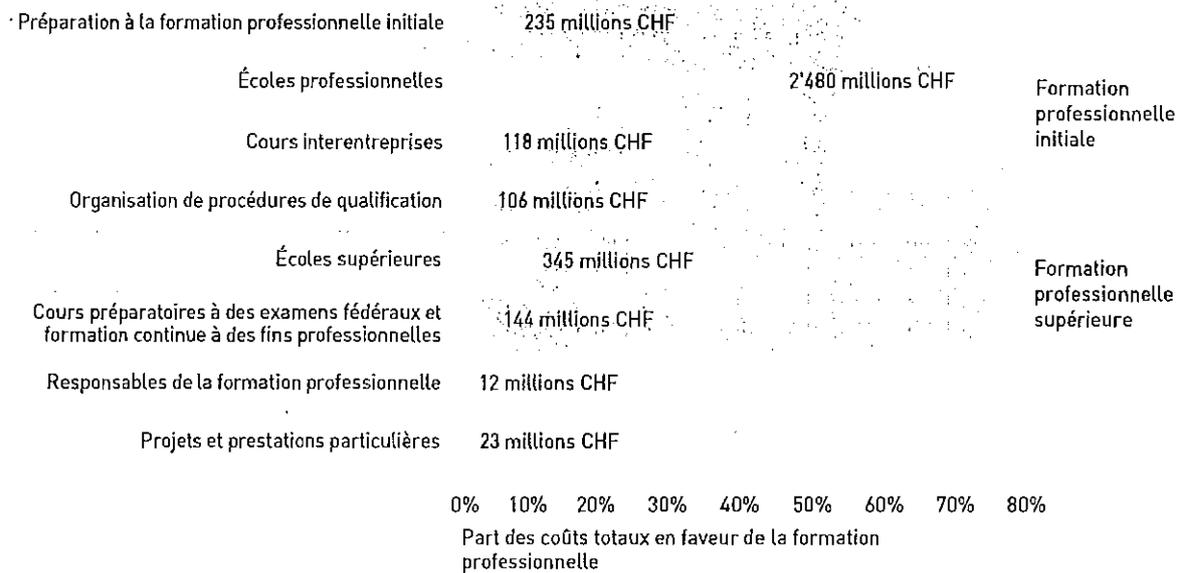
Organisations du monde du travail

Avec leurs offres de formation, les associations professionnelles et les organisations de branches contribuent aussi au financement de la formation professionnelle : elles effectuent des travaux de base, gèrent leurs propres institutions de formation et font de la publicité pour leurs domaines professionnels respectifs. La formation professionnelle est globalement rentable pour les entreprises formatrices. Selon une étude datant de 2009, les coûts bruts de formation se montent à 5,3 milliards de francs, contre 5,8 milliards de francs d'activités productives de la part des personnes en formation.

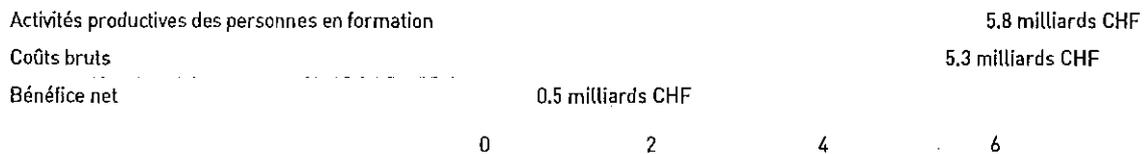
Fonds en faveur de la formation professionnelle propres à chaque branche

Par le biais des fonds en faveur de la formation professionnelle définis dans la loi fédérale sur la formation professionnelle, toutes les entreprises sont tenues de s'acquitter de contributions de solidarité. Ces contributions sont prélevées au sein d'une branche et servent à encourager la formation professionnelle (développement d'offres de formation, organisation de cours et de procédures de qualification, promotion du domaine professionnel, etc.). Sur demande, la Confédération peut déclarer la participation à un fonds obligatoire pour toutes les entreprises de la branche.

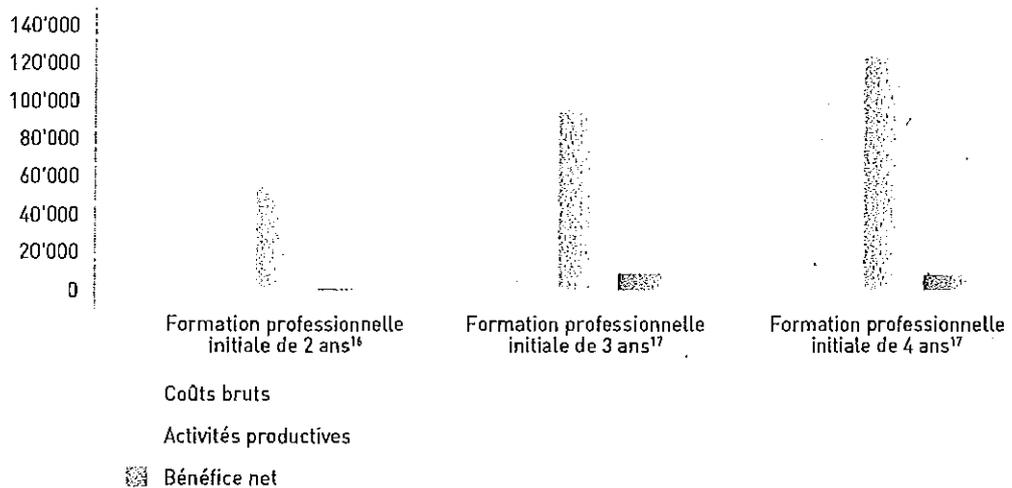
Coûts des pouvoirs publics en faveur de la formation professionnelle en 2011¹⁴



Coûts/bénéfice de la formation professionnelle initiale pour les entreprises suisses, enquête 2009¹⁵



Coûts/bénéfice selon la durée d'apprentissage, en CHF

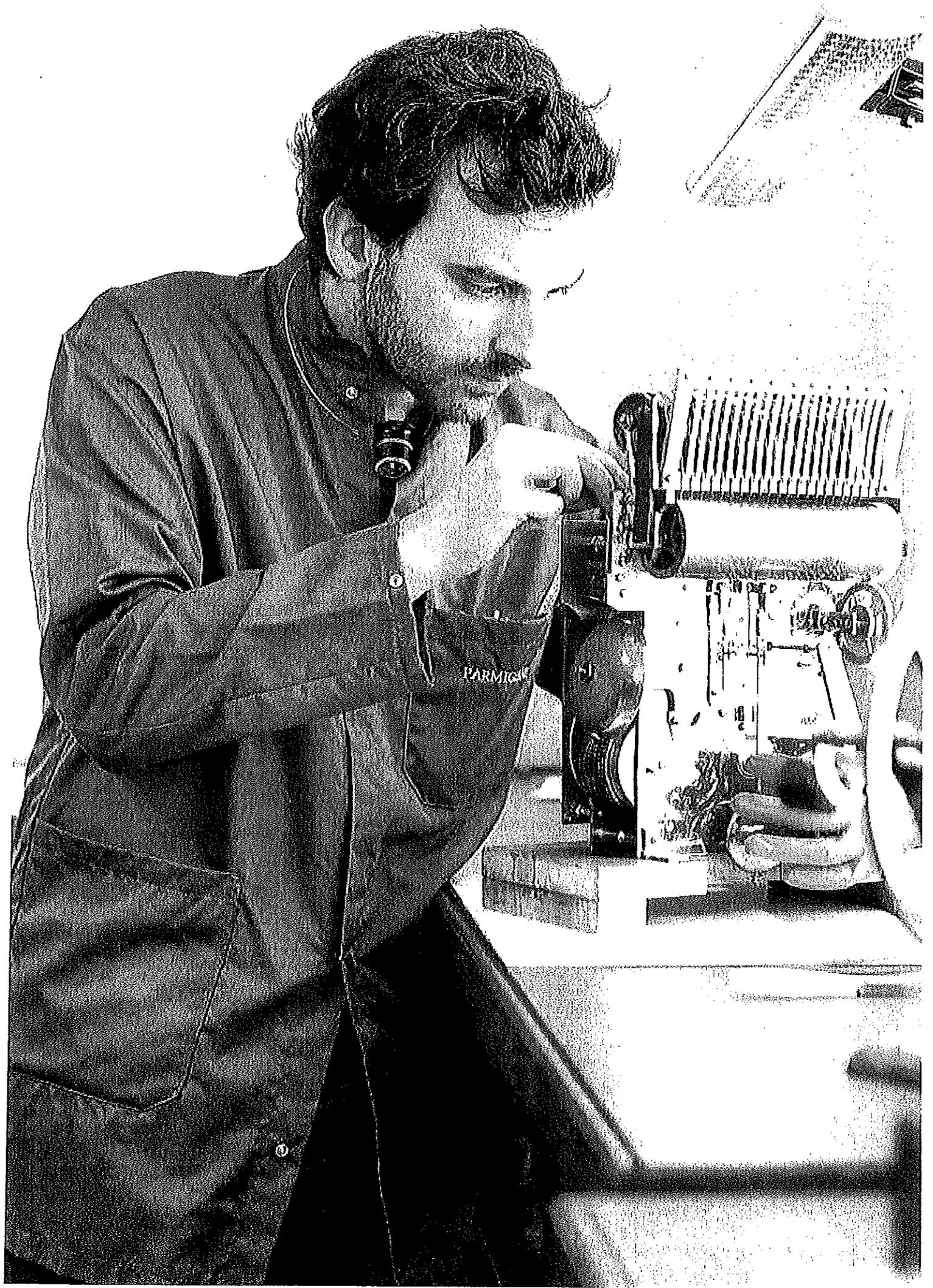


¹⁴ Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2012)

¹⁵ Strupler et Wolter (2012)

¹⁶ Fuhrer et Schweri (2010)

¹⁷ Strupler et Wolter (2012)



LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le système suisse de formation professionnelle et son lien étroit avec le monde du travail sont considérés comme un exemple de réussite. La Confédération agit à différents niveaux afin que les atouts de la formation professionnelle duale soient davantage visibles sur le plan international. Les objectifs visés sont une meilleure reconnaissance des diplômés et une plus grande mobilité de la main-d'œuvre.

Processus de Copenhague

Ce processus vise notamment à encourager la comparabilité, la transparence et la mobilité dans le domaine européen de la formation. Dans ce cadre, la Suisse - représentée par le SEFRI - élabore un cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle, ainsi que des suppléments aux diplômes (formation professionnelle supérieure) et des suppléments descriptifs des certificats (formation professionnelle initiale). L'objectif est de mieux positionner la formation professionnelle suisse tant au niveau national qu'international.

www.sbfi.admin.ch/copenhague

Programme-cadre européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (LLP)

Depuis 2011, la Suisse participe pleinement au programme-cadre de formation de l'Union européenne. Dans le domaine de la formation professionnelle, le programme partiel Leonardo da Vinci permet d'encourager la mobilité (p. ex. stages professionnels) et de soutenir des projets multilatéraux (développement des systèmes de formation professionnelle) et des partenariats (utilisation de synergies).

www.ch-ya.ch/llp

Études de l'OCDE sur la formation professionnelle

La Suisse participe régulièrement aux études comparatives de pays réalisées par l'OCDE sur le thème de la formation professionnelle. Ces études confirment les atouts de la formation professionnelle suisse et permettent de la faire mieux connaître au niveau international.

www.sbfi.admin.ch/ocde

Recherche sur la formation professionnelle

Le SEFRI participe activement à la mise en réseau de la recherche sur la formation professionnelle et soutient la publication du journal international *Empirical Research in Vocational Education and Training* ERVET.

www.sbfi.admin.ch/ep-recherche

Exportation de formations

Conformément à la Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation, adoptée par le Conseil fédéral en 2010, le système suisse de formation doit être mieux positionné au niveau international en tant que bien d'exportation. Une première coopération dans ce contexte est illustrée par la coopération en matière de formation professionnelle entre la Suisse et l'Inde, par le biais de laquelle des éléments du système de formation professionnelle duale sont mis en place en Inde.

www.sbfi.admin.ch/cooperation-education

Concours mondiaux des métiers et championnats suisses des métiers

De nombreuses associations professionnelles suisses désignent chaque année leurs champions et championnes parmi les meilleurs professionnels. Les championnats suisses constituent en outre une étape de qualification pour les concours mondiaux et européens. L'édition 2013 du Mondial des métiers se déroulera en juillet à Leipzig (Allemagne). Les bons résultats de la Suisse à divers concours destinés aux jeunes professionnels attestent de la qualité de la formation professionnelle duale et contribuent à sa reconnaissance internationale.

www.swiss-skills.ch/fr

Congrès international sur la formation professionnelle

Un congrès international sur la formation professionnelle sera organisé chaque année en Suisse à partir de 2014. L'objectif de ce congrès est de positionner la formation professionnelle duale au niveau international et de favoriser les échanges entre les acteurs principaux - nationaux et internationaux - de la formation professionnelle.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Liste des professions

Toutes les professions reconnues à l'échelle fédérale : bases légales et adresses.

www.sbfi.admin.ch/ldp

Documentation SEFRI

Recueil de publications du SEFRI relatives à la formation professionnelle.

www.sbfi.admin.ch/doc-fp

Baromètre des places d'apprentissage

Enquête représentative auprès des jeunes et des entreprises concernant la situation sur le marché des places d'apprentissage. Est menée deux fois par an (en avril et en août) depuis 1997.

www.sbfi.admin.ch/barometre

Formation pour les responsables de la formation professionnelle

Informations relatives à la reconnaissance de filières de formation et à l'équivalence des qualifications des responsables de la formation professionnelle.

www.sbfi.admin.ch/responsables-fp

Leading houses

Les leading houses s'inscrivent dans un programme d'encouragement du SEFRI en vue du développement durable de la recherche sur la formation professionnelle en Suisse.

www.sbfi.admin.ch/lprecherche

Portail de la formation professionnelle

www.formationprof.ch

Validation des acquis de l'expérience

www.berufsbildung.ch → Themen → Berufsabschluss für Erwachsene → Validierung von Bildungsleistungen

Parcours des professionnels

www.formationprofessionnelleplus.ch

Portail suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

www.orientation.ch

Plate-forme d'information sur le système éducatif suisse

www.educa.ch

Serveur de documents pour l'éducation et la formation

www.edudoc.ch

Newsletter électronique sur la formation professionnelle

www.panorama.ch

Lexique de la formation professionnelle

www.lex.formationprof.ch

Vignette Entreprise formatrice

www.vignette.formationprof.ch

Office fédéral de la statistique (OFS)

www.education-stat.admin.ch

Coûts et bénéfice de la formation des apprentis pour les entreprises suisses

www.ffb.unibe.ch

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)

www.iffp-suisse.ch

Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)

www.csfp.ch

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

www.cdip.ch





Commande

www.formationprofessionnelleplus.ch

Contact

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Effingerstrasse 27, 3003 Berne.
Tél : +41 (0)31 322 21 29, berufsbildung@sbfi.admin.ch, www.sefri.admin.ch